



Naviguez facilement dans le guide:

- Utilisez les liens hypertextes du menu ci-dessous
- Cliquez sur cette icône pour revenir à ce menu: 

<input type="checkbox"/>	<u>INTRODUCTION</u>	p 2
<input type="checkbox"/>	<u>LEÇON 1: NORMES DE CONDUITE</u>	p 11
<input type="checkbox"/>	<u>LEÇON 2: CONSEQUENCES POUR LES AUTEURS</u>	p 68
<input type="checkbox"/>	<u>LEÇON 3: OBLIGATIONS POUR LE PERSONNEL</u>	p 109
<input type="checkbox"/>	<u>LEÇON 4: RESPONSABILITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENTS ET COMMANDANTS</u>	p 149

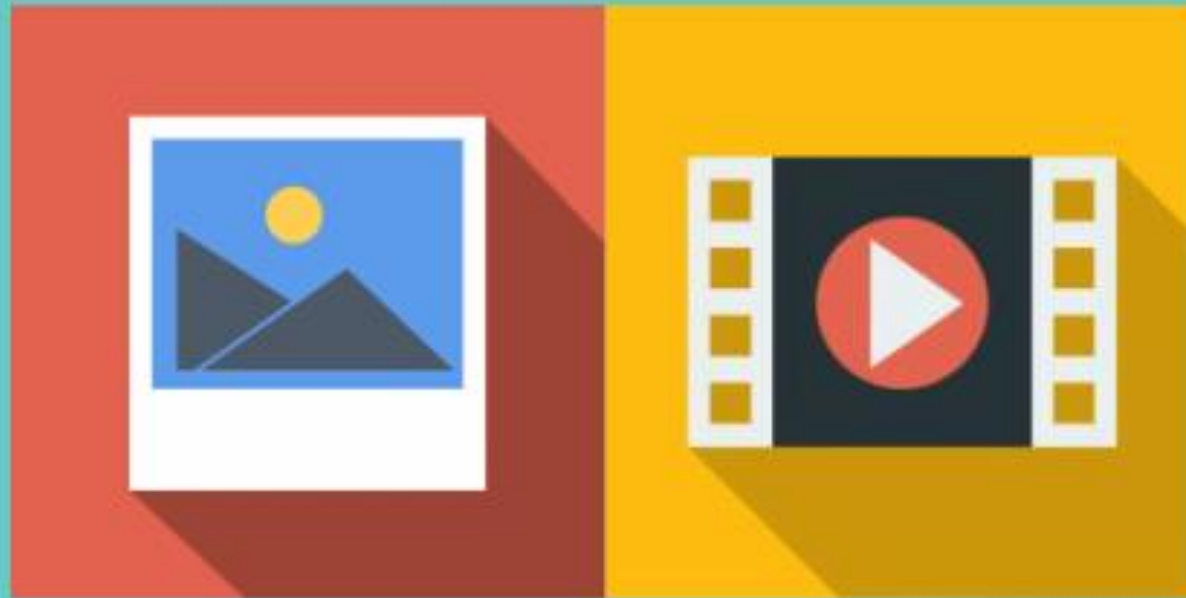


PREVENTION DES CAS D'EXPLOITATION ET D'ATTEINTES SEXUELLES

du fait de membres du personnel des Nations Unies
(cours pour les membres du personnel d'encadrement et
les commandants)

COMMENÇONS





Choisissez d'afficher en tant qu'image ou vidéo en fonction de votre bande passante.



L'arrivée de l'ONU est comme un rayon d'espoir pour ces populations, qui comptent sur elle pour les aider et les protéger.



L'ONU a pour mission de ramener la paix et la stabilité dans certaines des régions du monde qui connaissent les situations les plus tragiques.





HONNEUR, FIERTÉ ET INTEGRITÉ

L'écrasante majorité de celles et ceux qui travaillent pour l'ONU ou sont à son service s'en acquittent avec honneur, fierté et intégrité.

Mais il est malheureusement arrivé que certains membres du personnel des Nations Unies aient violé la confiance que plaçaient en eux les personnes les plus vulnérables.

Certains membres du personnel civil et du personnel en tenue se sont rendus coupables d'exploitation ou d'atteintes sexuelles à l'encontre de la population locale des missions des Nations Unies sur le terrain dans les Balkans, en Asie, en Afrique et dans les Caraïbes.





L'ONU applique une politique de tolérance zéro face à de tels comportements.

Les membres du personnel des Nations Unies qui commettent de tels actes ne resteront pas impunis.

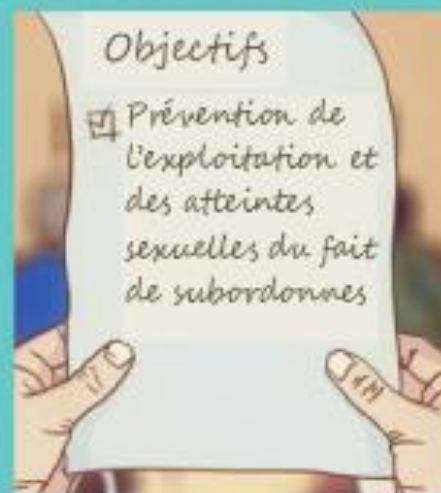




Au fil des ans, l'ONU a adopté tout un éventail de mesures pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Ces efforts portent leurs fruits.



Les membres du personnel des Nations Unies sont désormais mieux au fait des règles de conduite qu'ils doivent respecter, les administrateurs et commandants sont tenus de rendre des comptes ...





... et la population locale est encouragée à signaler tout écart à l'Organisation des Nations Unies.



Mais le fait que des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles aient encore cours ne laisse d'être préoccupant.

D'autant qu'une part importante des cas signalés ont trait à la pire forme de violence qui soit : le viol d'enfants.

À l'ONU, il ne doit y avoir absolument aucun cas d'exploitation et d'atteinte sexuelle.





Dans ce cours, vous apprendrez quels sont les moyens d'empêcher que la population locale ne soit victime d'exploitation ou d'atteintes sexuelles et comment procéder pour signaler les cas dont vous pourriez avoir connaissance.



Si vous êtes un administrateur ou un commandant, vous apprendrez également quelles sont vos responsabilités pour faire respecter les normes de conduite du personnel des Nations Unies.



Bienvenue au cours des Nations Unies sur la

"Prévention des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles du fait de membres du personnel des Nations Unies (pour les membres du personnel d'encadrement et les commandants)".

Ce cours est destiné aux membres du personnel occupant des responsabilités d'encadrement ou de commandement, que ce soit au siège ou dans un autre lieu d'affectation. Ce cours est obligatoire pour les membres du personnel d'encadrement et les commandants, mais si d'autres personnes souhaitent le suivre, elles sont invitées à le faire.

Le cours contient des vidéos, des scénarios et des exemples décrivant des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles du fait du personnel des Nations Unies. Ce sont des exemples fictifs basés sur des faits tirés de cas réels. Les noms des victimes, des auteurs et des lieux ainsi que les voix ont été modifiés pour protéger les identités.



Contenu du cours

Leçon 1 - Normes de conduite du personnel des Nations Unies

Quelles sont les normes de conduite que doit respecter le personnel des Nations Unies en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles?

Leçon 2 - Conséquences pour les auteurs d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles

Quelles sont les conséquences auxquelles s'exposent les membres du personnel des Nations Unies qui commettent des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles?

Leçon 3 - Obligations du personnel des Nations Unies

Quelles sont les obligations du personnel des Nations Unies s'agissant du respect des normes de conduite du personnel des Nations Unies en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles et comment signaler un cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles?

Leçon 4 - Responsabilités du personnel d'encadrement et des commandants

Quelles sont les responsabilités spécifiques du personnel d'encadrement et des commandants en matière de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles? Quelles mesures peuvent-ils prendre pour empêcher de tels actes et quelle suite doivent-ils donner aux allégations qui viseraient leurs subordonnés?



Leçon 1

Normes de conduite du personnel des Nations Unies

COMMENÇONS





Bienvenue! Je m'appelle Hiroko et je suis formatrice à l'Organisation des Nations Unies. Je vais vous guider tout au long de cette formation.





Dans cette leçon, vous apprendrez:

- Qui est tenu de suivre les normes de conduite du personnel des Nations Unies en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles?
- Quels sont les comportements interdits?
- Quels sont les types de comportement qu'il est vivement déconseillé d'adopter?
- Quels sont les mythes entourant l'exploitation et les atteintes sexuelles?

Avant de commencer, nous allons vous présenter l'équipe.





Bonjour! Je m'appelle Peter - ravi de vous rencontrer. Je suis un expert des normes de conduite du personnel des Nations Unies et j'espère pouvoir répondre à vos questions.



Bonjour! Je m'appelle Fatou. J'en suis à mon quatrième déploiement et je comprends bien ce que c'est que de vivre et travailler sur le terrain pour les Nations Unies.



Bonjour! Moi, c'est Malik. C'est mon premier déploiement et tout ce qui concerne l'ONU est entièrement nouveau pour moi.





Leçon 1 > Sommes-nous tous tenus de suivre les normes de conduite du personnel des Nations Unies en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles?

4/23



Choisissez d'afficher en tant qu'image ou vidéo en fonction de votre bande passante.



Leçon 1 > Sommes-nous tous tenus de suivre les normes de conduite du personnel des Nations Unies en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles?



Les normes de conduite du personnel des Nations Unies s'appliquent à tous. Toutes les personnes qui travaillent pour l'ONU ou sont déployées sous son drapeau sont tenues de respecter les normes de conduite du personnel des Nations Unies.





Peu importe si vous occupez un poste civil ou si vous portez l'uniforme...





Leçon 1 > Sommes-nous tous tenus de suivre les normes de conduite du personnel des Nations Unies en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles?



...si vous gérez
une équipe,

dirigez un
bataillon,



sécurisez les
rues,

fournissez des
conseils
techniques...





Leçon 1 > Sommes-nous tous tenus de suivre les normes de conduite du personnel des Nations Unies en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles?



... ou appuyez le bon fonctionnement de l'Organisation...



On exigera de vous que vous respectiez ces normes de conduite.





Les normes de conduite s'appliquent partout...



...que ce soit en mission officielle, en vacances ou le soir après une dure journée de travail, vous devez toujours respecter les normes de conduite du personnel des Nations Unies en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles.





Les normes de conduite s'appliquent à tout moment. Que l'on travaille dans une mission des Nations Unies ou un lieu d'affectation de moindre envergure, la frontière entre vie privée et vie publique peut parfois devenir floue. Notre comportement doit être irréprochable, car tout écart pourrait être rapidement étalé sur la place publique.



C'est la raison pour laquelle vous devez respecter les normes de conduite du personnel des Nations Unies à tout moment, au travail comme à l'extérieur.





Vous trouverez ci-après la liste complète des personnes tenues de respecter les normes de conduite du personnel des Nations Unies en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles:

Tous les membres du personnel civil des Nations Unies, notamment:

- ✓ L'ensemble du personnel des Nations Unies recruté sur le plan international ou local, y compris le personnel des départements et bureaux du Secrétariat, des présences sur le terrain (telles que les missions), des bureaux hors Siège, des commissions régionales, des organismes, fonds et programmes et des institutions spécialisées des Nations Unies.
- ✓ Les Volontaires des Nations Unies (VNU).
- ✓ Les membres du personnel ou employés d'organismes extérieurs aux Nations Unies ayant passé un accord de coopération avec l'Organisation, ou les personnes ayant passé un tel accord à titre individuel, notamment les stagiaires, les administrateurs auxiliaires, les consultants internationaux et locaux, les sociétés sous contrat et les vacataires, y compris les travailleurs journaliers Volontaires des Nations Unies.

Tous les membres du personnel en tenue des Nations Unies, notamment:

- ✓ Les membres des contingents nationaux.
- ✓ Les membres des unités de police constituées.
- ✓ Les membres du personnel des Nations Unies bénéficiant du statut juridique d'experts en mission, notamment les membres de la police des Nations Unies, les spécialistes des questions pénitentiaires, les observateurs militaires et les officiers de liaison et des unités de police constituées.



Comme vous pouvez le voir à droite de l'écran, certains comportements sont interdits par les normes de conduite du personnel des Nations Unies. Examinons chacune de ces interdictions individuellement.



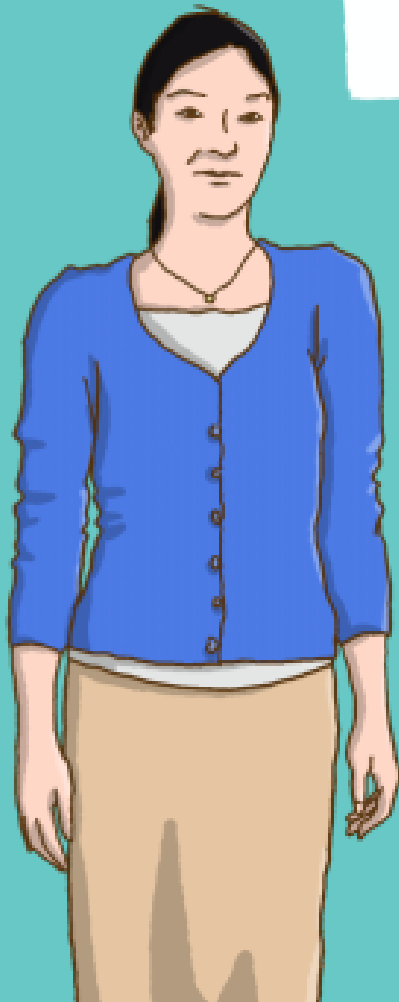
INTERDIT

- ⊘ Toute activité de nature sexuelle avec des enfants (toute personne âgée de moins de 18 ans).
- ⊘ Tout rapport sexuel avec des prostitués et toute offre d'argent, de nourriture, d'emploi, de biens, d'assistance ou de services contre des rapports sexuels ou des faveurs sexuelles.
- ⊘ Toute utilisation d'enfants ou d'adultes en vue de procurer à autrui les services de prostitués.



L'ONU interdit les activités de nature sexuelle avec des enfants.

Cliquez sur les papillons pour en savoir plus.



Un enfant est une personne âgée de moins de 18 ans



La méconnaissance de l'âge réel de l'enfant ne peut être invoquée comme moyen de défense dans une affaire d'exploitation et d'atteintes sexuelles





Un enfant est une personne âgée de moins de 18 ans

Même si vous vous trouvez dans un pays où la majorité civile ou l'âge du consentement est inférieur à 18 ans, vous devez respecter les normes de conduite plus strictes des Nations Unies, qui interdisent tout acte sexuel avec les moins de 18 ans.



0-17 ans

Enfant



Plus de 18ans

Adulte

Veillez noter que la majorité civile est l'âge légal à partir duquel une personne est considérée comme adulte. L'âge du consentement est l'âge légal à partir duquel on considère qu'une personne peut consentir à des relations sexuelles.

e personne
e 18 ans



e de l'âge réel
nt être
moyen de
affaire
atteintes





La méconnaissance de l'âge réel de l'enfant ne peut être invoquée comme moyen de défense dans une affaire d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

Si un ou une enfant ment sur son âge et prétend avoir plus de 18 ans alors que ce n'est pas le cas, c'est vous que l'ONU tiendra pour responsable.



...nt est une personne
...moins de 18 ans



...naissance de l'âge réel
...nt ne peut être
...comme moyen de
...dans une affaire
...tion et d'atteintes





L'ONU interdit également les rapports sexuels avec les prostitués.

Cliquez sur les papillons pour en savoir plus.



Pas de rapports sexuels avec les prostitués, même si la prostitution est tolérée ou légale dans le pays.



Pas d'offres d'argent, de nourriture, d'emploi, de biens, d'assistance ou de services contre des rapports sexuels ou des faveurs sexuelles.





Pas de rapports sexuels avec les prostitués, même si la prostitution est tolérée ou légale dans le pays

Dans certains pays, la prostitution est tolérée ou légale. Mais tant que vous travaillez au service de l'ONU, vous devez respecter les normes de conduite plus strictes des Nations Unies, qui interdisent les rapports sexuels avec des prostitués.



rapports sexuels avec les
és, même si la
tion est tolérée ou
ans le pays.

es d'argent, de nourriture,
de biens, d'assistance ou
s contre des rapports
des faveurs sexuelles.



Pas d'offres d'argent, de nourriture, d'emploi, de biens, d'assistance ou de services contre des rapports sexuels ou des faveurs sexuelles

À titre d'exemple, il est interdit de faire un cadeau à quelqu'un, de lui donner du travail, de lui fournir des rations d'aide alimentaire ou de l'aider à payer ses dépenses familiales en échange de rapports sexuels.



rapports sexuels avec les
és, même si la
tion est tolérée ou
ans le pays.



es d'argent, de nourriture,
de biens, d'assistance ou
s contre des rapports
des faveurs sexuelles.





Leçon 1 > Pas d'utilisation d'enfants ou d'adultes en vue de procurer à autrui les services de prostitués

9/23



L'ONU interdit également d'utiliser des enfants ou des adultes pour procurer à autrui les services de prostitués.

Cliquez sur le papillon pour en savoir plus.



Pas d'utilisation d'enfants ou d'adultes en vue de procurer à autrui les services de prostitués.





Pas d'utilisation d'enfants ou d'adultes en vue de procurer à autrui les services de prostitués

Par le passé, il est arrivé que des soldats cantonnés dans des camps militaires des Nations Unies demandent à des enfants de leur ramener des femmes des environs pour pouvoir avoir avec elles des rapports sexuels monnayés. Ce type d'agissement est interdit.



lisation d'enfants ou
s en vue de procurer à
s services de
s.





Leçon 1 > Quels sont les comportements interdits par l'ONU? 10/23 (Études de cas)



Vous savez maintenant reconnaître les comportements interdits par les normes de conduite du personnel des Nations Unies. Cela devrait vous aider à répondre correctement pour les études de cas suivantes, qui sont inspirées de situations auxquelles les membres du personnel des Nations Unies doivent parfois faire face.





Leçon 1 > Quels sont les comportements interdits par l'ONU? (Étude de cas 1 sur 3)

11/23

Chantalle est une jeune femme de 25 ans qui s'est récemment installée en ville pour fuir les combats qui opposent le Gouvernement aux rebelles dans sa région d'origine.

Sa famille a tout perdu, et Chantalle en a été réduite à se prostituer pour survivre. John est membre du personnel civil des Nations Unies. Un samedi soir, il rencontre Chantalle dans un bar.

Il la ramène chez lui et la paye en échange de rapports sexuels. Comme la prostitution est tolérée dans le pays, John pense qu'il ne fait rien de mal.



John s'est-il rendu coupable d'exploitation et d'atteintes sexuelles?

OUI

ou

NON





Leçon 1 > Quels sont les comportements interdits par l'ONU? (Étude de cas 1 sur 3)

11/23

Chantalle est une jeune femme de 25 ans qui s'est récemment installée en ville pour fuir les combats qui opposent le Gouvernement aux rebelles dans sa région d'origine.

Sa famille a tout perdu, et Chantalle en a été réduite à se prostituer pour survivre. John est membre du personnel civil des Nations Unies. Un samedi soir, il rencontre Chantalle dans un bar.

Il la ramène chez lui et la paye en échange de rapports sexuels. Comme la prostitution est tolérée dans le pays, John pense qu'il ne fait rien de mal.



John s'est-il rendu coupable d'exploitation et d'atteintes sexuelles?

OUI

ou

NON



Chantalle est une jeune femme de 25 ans qui s'est récemment installée en ville pour fuir les combats qui opposent le Gouvernement aux rebelles dans sa région d'origine.



✔ **Réponse correcte**

John s'est rendu coupable d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

Les normes de conduite du personnel des Nations Unies interdisent au personnel de verser de l'argent en échange de rapports sexuels ou de faveurs sexuelles, même si ces pratiques sont tolérées ou légales dans le pays.

N'oubliez pas que les normes de conduite du personnel des Nations Unies s'appliquent à tout moment, au travail comme à l'extérieur, et quel que soit le pays où vous vous trouvez.

John s'est-il rendu coupable d'exploitation et d'atteintes sexuelles?

OUI

ou

NON



Joyce visite régulièrement la base militaire de l'ONU pour vendre des fruits et légumes aux soldats. Une fois qu'elle a acheté de quoi manger, il lui reste rarement assez d'argent à la fin du mois pour s'offrir quelque chose qui lui fasse plaisir. Ali est un soldat stationné dans la base militaire de l'ONU. Aki et Joyce discutent souvent ensemble et apprennent à se connaître. Finalement, ils commencent à sortir ensemble et à avoir des relations sexuelles. Chaque fois qu'ils ont des rapports sexuels, Aki offre à Joyce de petits bijoux et des recharges pour son téléphone portable. Joyce a menti sur son âge. Elle a dit à Aki qu'elle avait 20 ans alors qu'elle n'en a que 16.

**Aki s'est-il rendu coupable d'exploitation et d'atteintes sexuelles?
Justifiez votre raisonnement.**

[Saisissez votre réponse ici]

Valider



Leçon 1 > Quels sont les comportements interdits par l'ONU? (Étude de cas 2 sur 3)

12/23



Joyce visite régulièrement la base militaire de l'ONU pour vendre des fruits et légumes aux soldats. Une fois qu'elle a acheté de quoi manger, il lui reste rarement assez d'argent à la fin du mois pour s'offrir quelque chose qui lui fasse plaisir. Ali est un soldat stationné dans la base militaire de l'ONU. Aki et Joyce discutent.

Oui, Aki s'est rendu coupable d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

Il est interdit au personnel des Nations Unies d'avoir des rapports sexuels avec des enfants. Pour l'ONU, un enfant est une personne âgée de moins de 18 ans, quel que soit l'âge du consentement ou de la majorité civile dans le pays concerné.

Aki s'est également rendu coupable d'exploitation et d'atteintes sexuelles en offrant à Joyce des bijoux et des recharges pour son téléphone portable, même s'il considérait cela comme des cadeaux. En effet, l'ONU interdit d'échanger des biens contre des rapports sexuels ou des faveurs sexuelles. L'Organisation interdit également toute offre d'argent, de nourriture, d'emploi, d'assistance ou de services contre des rapports sexuels ou des faveurs sexuelles.



Valider



Leçon 1 > Quels sont les comportements interdits par l'ONU?
(Étude de cas 2 sur 3)

13/23



Aki peut-il alléguer pour sa défense qu'il s'était trompé sur l'âge de Joyce et croyait à tort qu'elle avait plus de 18 ans?



OUI

ou

NON



Leçon 1 > Quels sont les comportements interdits par l'ONU?
(Étude de cas 2 sur 3)

13/23



Aki peut-il alléguer pour sa défense qu'il s'était trompé sur l'âge de Joyce et croyait à tort qu'elle avait plus de 18 ans?



OUI

ou

NON



Aki peut-il alléguer pour sa défense qu'il s'était trompé sur l'âge de Joyce et croyait à tort qu'elle avait plus de 18 ans?

✓ **Réponse correcte.**

Lorsque les faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles dont Aki s'est rendu coupable feront l'objet d'une enquête, sa méconnaissance de l'âge réel de Joyce ne pourra pas être invoquée comme moyen de défense. Même si Joyce a menti sur son âge, l'ONU n'en considère pas moins qu'Aki s'est rendu coupable d'exploitation et d'atteintes sexuelles.



NON

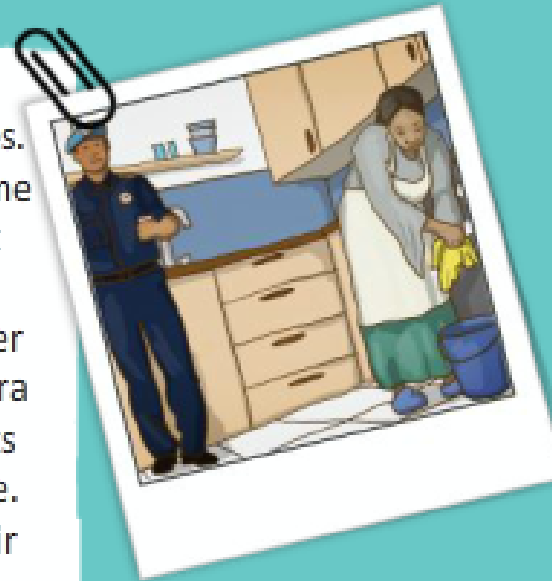


Leçon 1 > Quels sont les comportements interdits par l'ONU? (Étude de cas 3 sur 3)

14/23

Mateo fait partie de la police des Nations Unies. Il a emménagé en ville et recruté Samira comme employée de maison. Samira fait le ménage et reste le soir pour préparer le dîner de Mateo. Très souvent, Mateo invite Samira à rester dîner avec lui pour discuter un peu. Le mari de Samira a été tué pendant la guerre, et ses deux enfants adolescents sont scolarisés dans une autre ville. Samira se sent parfois seule et elle prend plaisir à bavarder avec Mateo.

Un soir, Mateo rentre chez lui en état d'ébriété au moment où Samira s'apprête à partir. Il lui demande de rester pour la nuit en indiquant sa chambre du doigt. Samira est choquée et a l'air embarrassée. Mateo lui rappelle alors qu'il est difficile de trouver un bon emploi par les temps qui courent. Samira a peur de perdre son emploi. Si elle ne travaille pas, ses enfants ne pourront plus aller à l'école. Samira passe la nuit avec Mateo et a des rapports sexuels avec lui.



Mateo s'est-il rendu coupable
d'exploitation et d'atteintes sexuelles?

OUI

ou

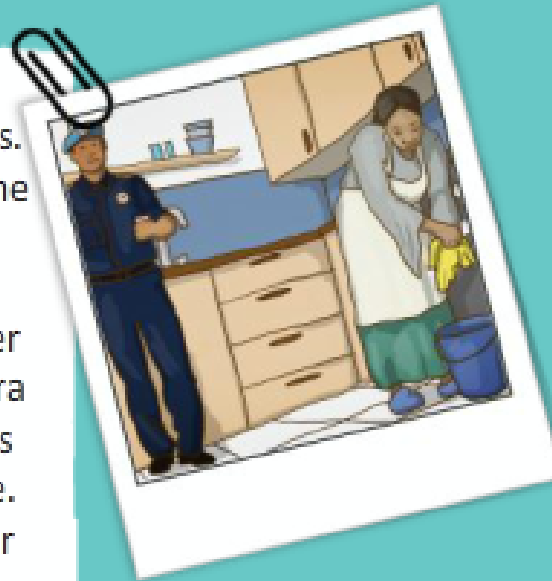
NON



Leçon 1 > Quels sont les comportements interdits par l'ONU? (Étude de cas 3 sur 3)

14/23

Mateo fait partie de la police des Nations Unies. Il a emménagé en ville et recruté Samira comme employée de maison. Samira fait le ménage et reste le soir pour préparer le dîner de Mateo. Très souvent, Mateo invite Samira à rester dîner avec lui pour discuter un peu. Le mari de Samira a été tué pendant la guerre, et ses deux enfants adolescents sont scolarisés dans une autre ville. Samira se sent parfois seule et elle prend plaisir à bavarder avec Mateo.



Un soir, Mateo rentre chez lui en état d'ébriété au moment où Samira s'apprête à partir. Il lui demande de rester pour la nuit en indiquant sa chambre du doigt. Samira est choquée et a l'air embarrassée. Mateo lui rappelle alors qu'il est difficile de trouver un bon emploi par les temps qui courent. Samira a peur de perdre son emploi. Si elle ne travaille pas, ses enfants ne pourront plus aller à l'école. Samira passe la nuit avec Mateo et a des rapports sexuels avec lui.

Mateo s'est-il rendu coupable d'exploitation et d'atteintes sexuelles?

OUI

ou

NON



Leçon 1 > Quels sont les comportements interdits par l'ONU? (Étude de cas 3 sur 3)

14/23

Mateo fait partie de la police des Nations Unies. Il a emménagé en ville et recruté Samira comme employée de maison. Samira fait le ménage et reste le soir pour préparer le dîner de Mateo. Très souvent, Mateo invite Samira à rester dîner avec lui pour discuter un peu. Le mari de Samira a été tué pendant la guerre, et ses deux enfants adolescents sont scolarisés dans une autre ville. Samira se sent parfois seule et elle prend plaisir à bavarder avec Mateo.



Mateo s'est-il rendu coupable
d'exploitation et d'atteintes sexuelles?

OUI

OU

NON

✔ Réponse correcte

Mateo s'est rendu coupable d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Il a utilisé sa position de pouvoir en tant qu'employeur pour contraindre Samira à avoir des rapports sexuels avec lui.



Pour en savoir plus concernant les normes de conduite des Nations Unies, cliquez sur les boutons correspondants.

Définitions



Texte intégral des Normes de conduite du personnel des Nations Unies



Mesures récemment prises par l'ONU





Définitions

L'expression « *exploitation sexuelle* » désigne « le fait d'abuser ou de tenter d'abuser d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris mais non exclusivement en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, social ou politique ».

On entend par « *atteintes sexuelles* » toute atteinte commise avec force, contrainte ou à la faveur d'un rapport inégal, la menace d'une telle atteinte constituant aussi une atteinte sexuelle.



CONDUCT IN UN FIELD MISSIONS

PROFESSIONALISM. EFFICIENCY. INTEGRITY. DIGNITY.



HOME

ABOUT

UN STANDARDS OF CONDUCT

OUR APPROACH

DATA

RESOURCES



United Nations personnel pledge to behave in a professional and disciplined manner. [Find out more about our standards of conduct.](#)



SERVING WITH PRIDE

The United Nations Charter requires that all UN personnel must maintain the highest standards of professionalism, courtesy and dignity. Over 100,000 civilian, military and police personnel are deployed in the various UN peacekeeping operations and special political missions.

RESOURCES



A wide variety of documents and materials contain information on activities undertaken by the United Nations to prevent and address misconduct by its personnel in field missions. Read more in the reports of the Secretary-General, policy documents such as General Assembly resolutions and Secretary-General's Bulletins, and publications such as articles about activities undertaken in our peacekeeping missions.



Reports of the Secretary-General



Policy documents



Publications



Mesures récemment prises par l'ONU

Dans son rapport de 2014 sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles, le Secrétaire général a présenté un programme d'action comportant plus de 40 propositions relatives à la prévention, à la répression et à la réparation tendant à renforcer la politique de tolérance zéro des Nations Unies en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles ([A/69/779](#)).

Des mesures supplémentaires ont également été proposées dans le rapport de 2015 ([A/70/729](#)).

Dans sa résolution 2272 (2016) du 11 mars 2016 sur l'exploitation et les atteintes sexuelles dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Conseil de sécurité prend acte des recommandations figurant dans le rapport [A/70/729](#) concernant la prévention et l'élimination de tels actes, fait siennes certaines décisions et appelle de ses vœux certaines mesures concrètes sur une série de questions, notamment le renforcement de la responsabilité des pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police ([S/RES/2272](#)).



Leçon 1 > Quels sont les comportements interdits par l'ONU? (Questionnaire)

16/23

Indiquez les comportements qui relèvent de l'exploitation et d'atteintes sexuelles. Faites glisser chaque type de comportement jusqu'à l'icône « Autorisé » ou « Interdit » située sur la droite.

Cliquez sur « Valider » lorsque vous aurez terminé.



Four types of behaviors are listed in blue boxes, each with a corresponding icon:

- Payer pour des services sexuels dans un établissement de massage**
- Prendre des photos sexuellement explicites d'une personne âgée de moins de 18 ans**
- Fournir des services sexuels à un mineur**
- Prendre des photos sexuellement explicites d'une personne âgée de moins de 18 ans**

Valider



Leçon 1 > Quels sont les comportements interdits par l'ONU? (Questionnaire)

16/23



Procéder à des
attouchements
sexuels non désirés
sur un bénéficiaire
d'aide humanitaire

Aider quelqu'un à
obtenir un visa
pour un autre pays
en échange de
faveurs sexuelles

Solliciter une
personne en vue
d'avoir des
rapports sexuels,
même si aucun acte
sexuel ne s'ensuit

Payer des frais de
scolarité en
échange d'actes
sexuels

Offrir un emploi à
quelqu'un en
échange d'actes
sexuels

Avoir tout type de
rapport sexuel avec
une personne âgée
de moins de 18 ans

Demander à
quelqu'un de
trouver pour vous
une personne avec
laquelle vous
pourriez avoir des
rapports sexuels
monnayés

Menacer une personne de lui
refuser une assistance ou une
aide quelconque si elle vous
refuse des faveurs sexuelles

Forcer un jeune
garçon à se livrer à
des actes sexuels

Exiger des rapports
sexuels en échange
d'un passage sûr au
travers de zones
dangereuses

Permettre à un collègue de
l'ONU d'utiliser votre
chambre pour avoir des
rapports sexuels monnayés

Fournir à quelqu'un une
assistance ou une aide
quelconque, notamment de
la nourriture, des habits ou
un logement, en échange de
faveurs sexuelles

Payer pour des
actes sexuels dans
un salon de
massage

Prendre des photos
sexuellement explicites
d'une personne âgée de
moins de 18 ans



Leçon 1 > Quels sont les comportements interdits par l'ONU? (Questionnaire)

16/23

Indiquez les comportements qui relèvent de l'exploitation et d'atteintes sexuelles. Faites glisser chaque type de comportement jusqu'à l'icône « Autorisé » ou « Interdit » située sur la droite.

Cliquez sur « Valider » lorsque vous aurez terminé.



Procéder à des
attouchements sexuels
non désirés sur un
bénéficiaire d'aide
humanitaire

✔ Réponse correcte

Tous ces comportements relèvent de l'exploitation et des atteintes sexuelles et sont interdits par l'ONU.

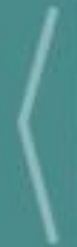


Leçon 1 > Quels sont les comportements vivement déconseillés par l'ONU ?

17/23

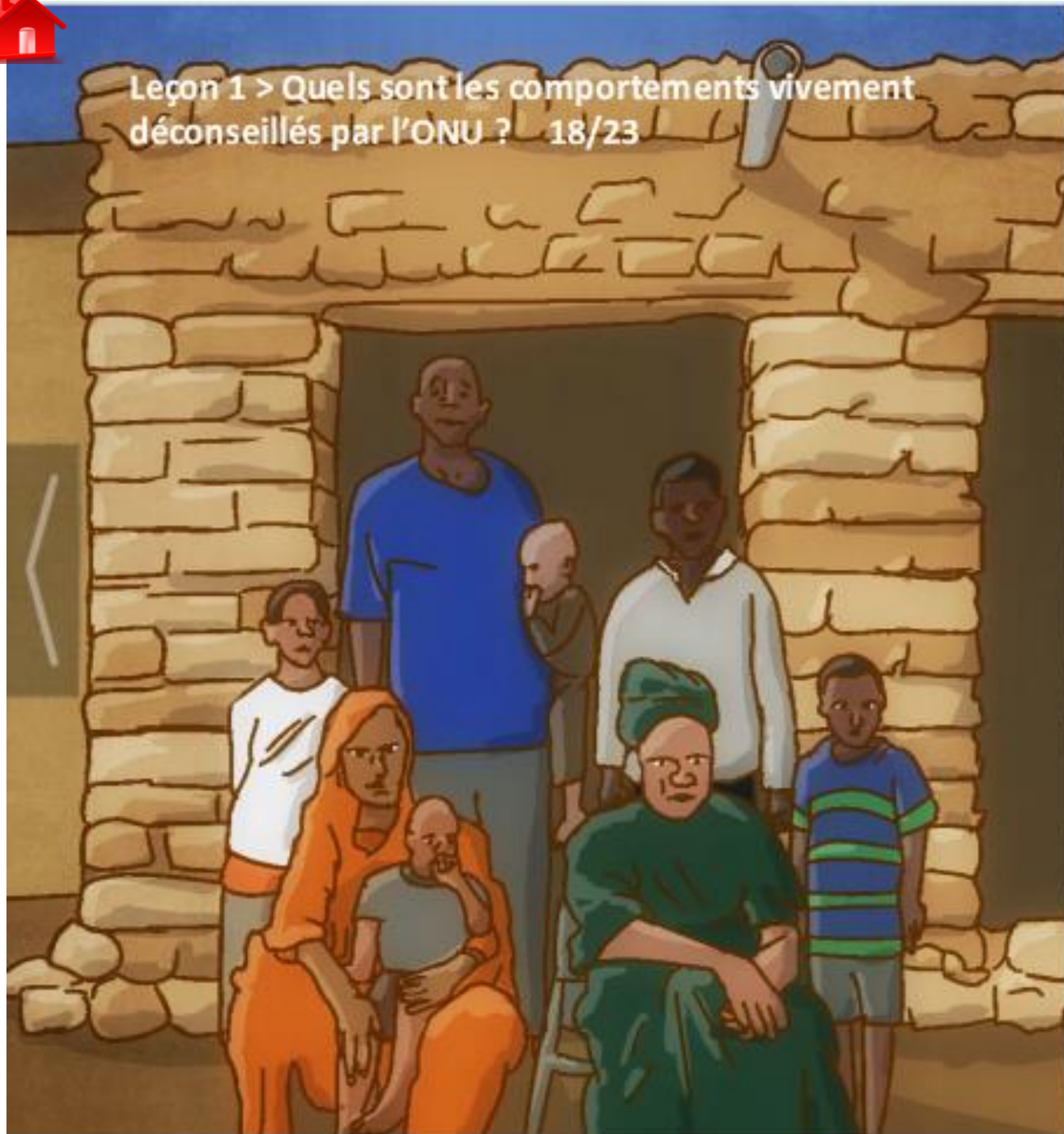


Examinons à présent un type de comportement vivement déconseillé par l'ONU.





Leçon 1 > Quels sont les comportements vivement
déconseillés par l'ONU ? 18/23



1/3

Dans de nombreux pays, le chômage
est très élevé et les familles luttent
pour survivre.





Leçon 1 > Quels sont les comportements vivement
déconseillés par l'ONU ? 18/23



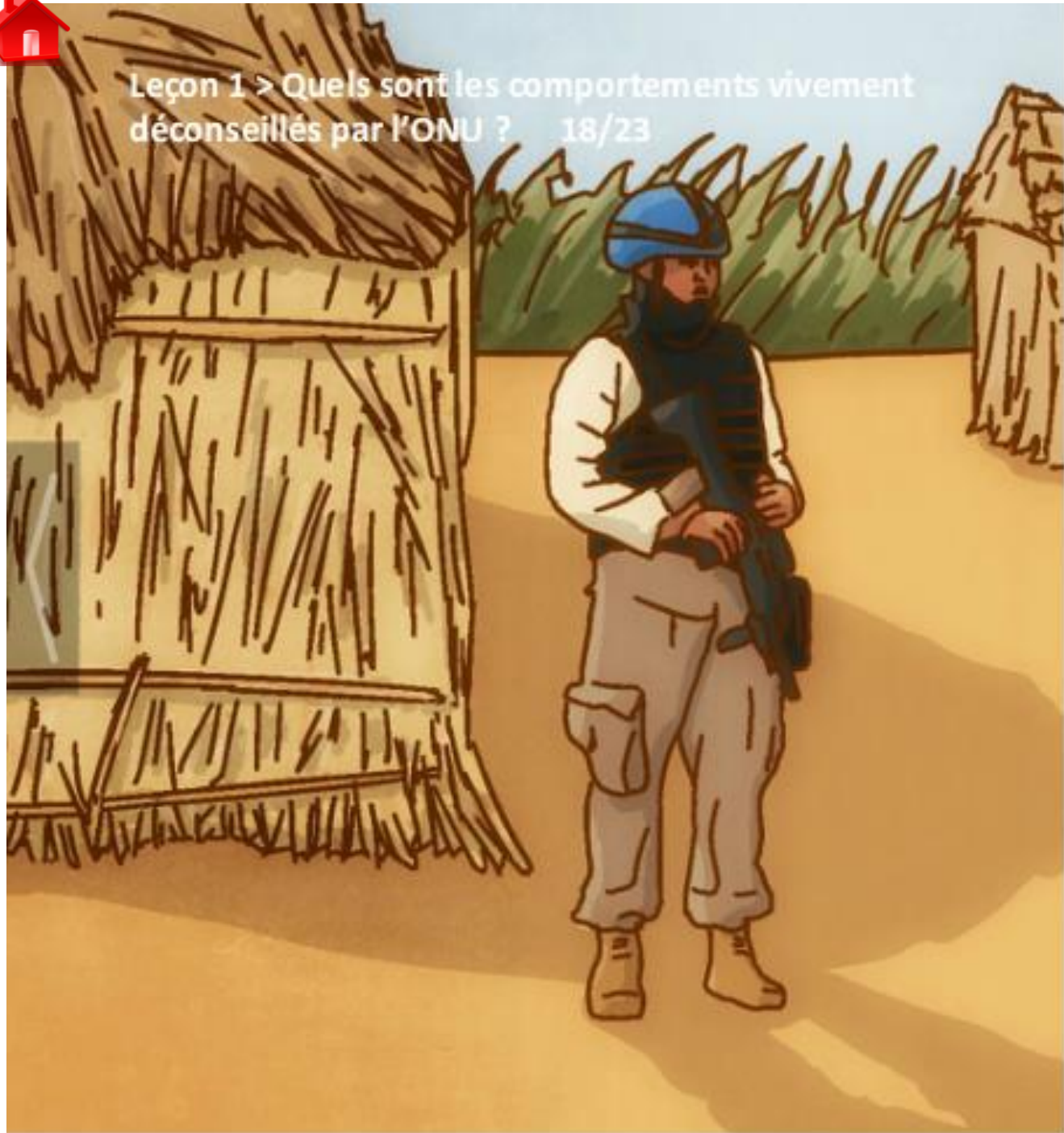
2/3

Les membres du personnel des Nations Unies ont de l'argent et occupent une position d'autorité.





Leçon 1 > Quels sont les comportements vivement
déconseillés par l'ONU ? 18/23



3/3

Cela leur donne du pouvoir sur les
personnes vulnérables du pays dans
lequel ils se trouvent.





Leçon 1 > Quels sont les comportements vivement déconseillés par l'ONU?

19/23



L'ONU est là pour protéger les populations locales. L'Organisation déconseille vivement les relations sexuelles entre les membres du personnel des Nations Unies et les bénéficiaires de l'aide. Pouvez-vous expliquer pourquoi?

Oui. C'est à cause de la relation de pouvoir inégale qui existe entre les membres du personnel des Nations Unies et les bénéficiaires de l'aide. C'est la raison pour laquelle l'ONU déconseille vivement ce type de relations sexuelles.



Le fait d'avoir des relations sexuelles avec des membres de la population locale peut également compromettre la sécurité du personnel des Nations Unies.





Exemple

Toute relation sexuelle entre un membre du personnel des Nations Unies et une personne réfugiée dans un camp est vivement déconseillée en raison de la relation de pouvoir inégale propre à la situation.



On déconseille vivement les relations sexuelles entre le personnel des Nations Unies et les bénéficiaires.

Le fait d'avoir des relations sexuelles avec des membres de la population locale peut également compromettre la sécurité du personnel des Nations Unies.





Exemple

Il est arrivé à certains membres du personnel des Nations Unies d'être attaqués par des parents offusqués, victimes de chantage ou faussement accusés d'exploitation et d'atteintes sexuelles après avoir mis fin à une relation avec une personne issue de la population locale.



✕ On déconseille vivement les
relations sexuelles avec des membres
de la population locale et les bénéficiaires

Le fait d'avoir des relations
sexuelles avec des membres
de la population locale peut
également compromettre la
sécurité du personnel des
Nations Unies.





Un conseil : si l'on n'est pas certain qu'un comportement est autorisé par les normes de conduite du personnel des Nations Unies mieux vaut s'abstenir.





Lorsque l'on travaille pour l'ONU, on peut parfois être confronté à certaines idées fausses concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles. Attachons-nous à examiner certains de ces mythes.





Leçon 1 > Quels sont certains des mythes entourant l'exploitation et les atteintes sexuelles?

22/23



Cliquez sur chaque personnage pour lire sa déclaration et prenez le temps de réfléchir à la réponse appropriée. Lorsque vous aurez terminé, cliquez pour afficher la réponse de l'ONU.





Leçon 1 > Quels sont certains des mythes entourant l'exploitation et les atteintes sexuelles?

22/23

Cliquez sur chaque personnage pour lire sa déclaration et prenez le temps de réfléchir à la réponse appropriée. Lorsque vous aurez terminé, cliquez pour afficher la réponse de l'ONU.

Je veux respecter les règles de l'ONU, mais on se sent souvent seul lorsque l'on est en mission. On ne peut pas me demander de ne pas avoir de rapports sexuels pendant toute la durée de mon déploiement.





Leçon 1 > Quels sont certains des mythes entourant l'exploitation et les atteintes sexuelles?

22/23

Cliquez sur chaque personnage pour lire sa déclaration et prenez le temps de réfléchir à la réponse appropriée. Lorsque vous aurez terminé, cliquez pour afficher la réponse de l'ONU.

Je veux respecter les règles de l'ONU, mais on se sent souvent seul lorsque l'on est en mission. On ne peut pas me demander de ne pas avoir de rapports sexuels pendant toute la durée de mon déploiement.



Pourquoi l'ONU fournit-elle des préservatifs? Cela n'encourage-t-il pas l'exploitation et les atteintes sexuelles?





Leçon 1 > Quels sont certains des mythes entourant l'exploitation et les atteintes sexuelles?

22/23



Cliquez sur chaque personnage pour lire sa déclaration et prenez le temps de réfléchir à la réponse appropriée. Lorsque vous aurez terminé, cliquez pour afficher la réponse de l'ONU.

Je veux respecter les règles de l'ONU, mais on se sent souvent seul lorsque l'on est en mission. On ne peut pas me demander de ne pas avoir de rapports sexuels pendant toute la durée de mon déploiement.



Afficher la réponse de l'ONU

Pourquoi l'ONU fournit-elle des préservatifs? Cela n'encourage-t-il pas l'exploitation et les atteintes sexuelles?



Afficher la réponse de l'ONU

J'ai entendu dire que les membres du personnel des Nations Unies étaient au-dessus des lois, car ils bénéficiaient d'une immunité de poursuite. Est-ce vrai?



Afficher la réponse de l'ONU



Leçon 1 > Quels sont certains des mythes entourant l'exploitation et les atteintes sexuelles?

22/23



Cliquez sur chaque personnage pour lire sa déclaration et prenez le temps de réfléchir à la réponse appropriée. Lorsque vous aurez terminé, cliquez pour afficher la réponse de l'ONU.

Je veux respecter
mais on se sent
l'on est en missi
demander de ne
sexuels pendant
mon déploiement



Afficher la
de l'ONU

Mythe : on ne peut pas me demander de ne pas avoir de rapports sexuels pendant toute la durée de mon déploiement.

L'ONU n'interdit pas les relations sexuelles entre adultes consentants. Ce que l'Organisation interdit, ce sont les relations qui relèvent de l'exploitation ou des atteintes sexuelles.

Toutefois, certains codes de conduite applicables aux contingents nationaux interdisent toute relation sexuelle pendant le déploiement. Si cette règle s'applique à vous, vous devez suivre à la fois les normes de conduite des Nations Unies et votre code de conduite national.



que les membres du
tions Unies étaient
, car ils bénéficiaient
e poursuite. Est-ce



la réponse
l'ONU



Cliquez sur chaque personnage pour lire sa déclaration et prenez le temps de réfléchir à la réponse appropriée. Lorsque vous aurez terminé, cliquez pour afficher la réponse de l'ONU.

Je veux respecter
mais on se sent
l'on est en mission
demander de ne
sexuels pendant
mon déploiement



Afficher la
de l'ONU

Mythe : le fait de fournir des préservatifs n'encourage-t-il pas l'exploitation et les atteintes sexuelles?

Des préservatifs sont mis à la disposition des membres du personnel des Nations Unies pour des raisons sanitaires. Les préservatifs masculins et féminins préviennent la transmission du VIH et d'autres maladies sexuellement transmissibles. L'ONU n'interdit pas les relations sexuelles entre adultes consentants. Ce que l'Organisation interdit, ce sont les relations qui relèvent de l'exploitation ou des atteintes sexuelles.

Toutefois, certains codes de conduite applicables aux contingents nationaux interdisent toute relation sexuelle pendant le déploiement. Si cette règle s'applique à vous, vous devez suivre à la fois les normes de conduite des Nations Unies et votre code de conduite national.



que les membres du
Nations Unies étaient
, car ils bénéficiaient
de la poursuite. Est-ce



Afficher la réponse
de l'ONU



Leçon 1 > Quels sont certains des mythes entourant l'exploitation et les atteintes sexuelles?

22/23

Cliquez sur chaque personnage pour lire sa déclaration et prenez le temps de réfléchir à la réponse appropriée. Lorsque vous aurez terminé, cliquez pour afficher la réponse de l'ONU.

Je veux respecter
mais on se sent
l'on est en missi
demander de ne
sexuels pendant
mon déploiement



Afficher la
de l'ONU

Mythe : les membres du personnel des Nations Unies sont au-dessus des lois, car ils bénéficient d'une immunité de poursuite.

Non, ce n'est pas vrai. Le personnel de l'ONU n'est pas au-dessus des lois. Si un membre du personnel commet un crime tel qu'un viol, il est passible de poursuites. Les membres du personnel bénéficient uniquement d'une « immunité fonctionnelle », qui leur est accordée pour leur permettre de s'acquitter de leurs fonctions.



que les membres du
tions Unies étaient
, car ils bénéficiaient
e poursuite. Est-ce



la réponse
l'ONU



Bravo!

Vous avez terminé cette leçon.

Dans le cadre de la leçon 1, vous avez appris 1:

- Que les normes de conduite du personnel des Nations Unies s'appliquent à tous les membres du personnel et doivent être respectées à tout moment.
- Que toute activité sexuelle avec un enfant (toute personne âgée de moins de 18 ans) est interdite.
- Que les rapports sexuels avec des prostitués et toute offre d'argent, de nourriture, d'emploi, de biens, d'assistance ou de services) contre des rapports sexuels ou des faveurs sexuelles sont interdits.
- Qu'il est interdit d'utiliser des enfants ou des adultes pour procurer à autrui les services de prostitués.
- Que l'Organisation déconseille vivement les relations sexuelles entre membres du personnel des Nations Unies et bénéficiaires de l'aide en raison de la relation de pouvoir inégale propre à la situation. Dans le doute... mieux vaut s'abstenir.





Leçon 2

Conséquences pour les auteurs d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles

COMMENÇONS





Bienvenue dans la leçon 2!

Dans cette leçon, nous étudierons les questions suivantes :

- Quelles sont les conséquences de l'exploitation et des atteintes sexuelles sur les victimes?
- Quelles sont les conséquences auxquelles s'exposent les membres du personnel des Nations Unies qui commettent des actes d'exploitation sexuelle ou des atteintes sexuelles?
- Dans quelle mesure l'exploitation et les atteintes sexuelles nuisent-elles à l'action des Nations Unies?

Commençons par examiner les conséquences sur les victimes.





Leçon 2 > Quelles sont les conséquences de l'exploitation et des atteintes sexuelles sur les victimes?

2/17



L'exploitation et les atteintes sexuelles nuisent physiquement et psychologiquement aux victimes et portent atteinte à leur dignité. Pouvez-vous en dire plus sur leurs répercussions?

L'exploitation et les atteintes sexuelles causent du tort aux victimes sur le plan physique.



Elles ont aussi des répercussions d'ordre émotionnel et psychologique sur les victimes.



Enfin, elles causent du tort aux victimes sur le plan social.





L'exploitation et les atteintes sexuelles nuisent physiquement et psychologiquement et affectent leur dignité. Pouvez-vous

L'exploitation et les atteintes sexuelles causent du tort aux victimes sur le plan physique.

Hématomes et blessures, problèmes liés au système reproducteur, grossesse non désirée, dysfonctionnement sexuel, infection au VIH et autres maladies sexuellement transmissibles.



sions

es.

Enfin, elles causent du tort aux victimes sur le plan social.





Elles ont aussi des répercussions d'ordre émotionnel et psychologique sur les victimes.

Sentiments de honte et de culpabilité, faible estime de soi, angoisse, dépression, troubles alimentaires et du sommeil, tendances suicidaires et à l'autodestruction, abus d'alcool et de drogues, comportement sexuel à risque, troubles post-traumatiques.



L'exploitation et les atteintes sexuelles nuisent physiquement et émotionnellement et affectent leur dignité. Pouvez-vous

sions
es.

Enfin, elles causent du tort aux victimes sur le plan social.





L'exploitation et les atteintes sexuelles nuisent physiquement et

Enfin, elles causent du tort aux victimes sur le plan social.

Dans de nombreux pays, il existe des normes sociales strictes qui régissent la manière dont les femmes, les hommes, les filles et les garçons doivent se comporter. En cas d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, les victimes peuvent être punies par leur communauté et leur famille pour avoir violé ces normes. Les victimes peuvent être battues, chassées de chez elles ou privées du soutien financier de leur famille.

Les victimes risquent d'être mises au ban de la société. Dans certains pays, elles peuvent être arrêtées par la police au motif qu'elles ont eu des relations sexuelles en dehors du mariage, par exemple.



du tort aux
social.





Leçon 2 > Qu'advient-il d'un enfant né d'actes d'exploitation sexuelle ou d'atteintes sexuelles?

3/17



Concernant les conséquences sur les victimes, qu'advient-il d'un enfant né d'actes d'exploitation sexuelle ou d'atteintes sexuelles?



Un enfant né d'actes d'exploitation sexuelle ou d'atteintes sexuelles commis par des membres du personnel des Nations Unies | peut se retrouver stigmatisé et être victime de discrimination pendant toute sa vie. En voici un exemple.





Exemple

En République démocratique du Congo, une organisation non gouvernementale (ONG) a signalé qu'un enfant né d'une mère congolaise ayant été sexuellement exploitée par un soldat du maintien de la paix grandissait dans des conditions d'extrême pauvreté.

En République démocratique du Congo, un enfant qui grandit dans des conditions d'extrême pauvreté est plus susceptible de souffrir de malnutrition, de ne pas aller à l'école et de mourir prématurément de maladies évitables.



Un enfant né d'actes d'exploitation sexuelle ou d'atteintes sexuelles commis par des membres du personnel des Nations Unies peut être stigmatisé et être victime de violence pendant toute sa vie. En





Regardons cette vidéo dans laquelle Jane explique qu'elle a été sexuellement exploitée et agressée par un membre du personnel des Nations Unies et que sa vie n'a plus jamais été la même.





Choisissez d'afficher en tant qu'image ou vidéo en fonction de votre bande passante.



Ma famille possède un petit magasin en ville. J'y travaillais tous les soirs après l'école. J'y ai rencontré Michael. Il travaille pour l'ONU.

Michael me disait qu'il m'aimait. Il me disait que si je couchais avec lui, il m'épouserait. Michael me disait que j'étais jolie. Il me faisait des cadeaux. Il m'a même donné un téléphone portable.

Mon oncle trouvait que ce que nous faisons était mal. Il disait que cela me vaudrait une mauvaise réputation. Mais mes parents, ils aimaient bien Michael. Il aidait ma famille. Michael donnait de l'argent à mes parents pour payer le loyer. Michael payait les frais de scolarité de mes deux jeunes sœurs.





Un jour, Michael n'est plus venu me voir. J'ai su plus tard qu'il était rentré chez lui. Je n'ai plus jamais entendu parler de lui.

Quand ma famille a su que j'étais enceinte, ils se sont mis très en colère et m'ont battue. Mes parents ont dit qu'à présent, personne ne m'épouserait.

Les voisins parlent beaucoup de ma famille. Avant, des amis passaient nous voir à la maison. Ils entraient et discutaient et buvaient un jus de fruit. Aujourd'hui, plus personne ne vient chez nous.

À l'école, on dit que je suis un mauvais exemple pour les filles. Le directeur m'interdit d'aller à l'école. À présent, mes sœurs et moi restons à la maison. Nous nous occupons de la maison et travaillons au magasin.





J'aimerais pouvoir revenir en arrière et retrouver ma vie d'avant. Je veux être comme les autres filles. Je veux aller à l'école. Je veux voir mes amis.

La semaine dernière, j'ai marché toute la journée pour aller à la clinique de soins. Ils disent que c'est dangereux pour une fille d'accoucher si jeune. Ils disent qu'il faudra que j'aille à la clinique pour accoucher. Mais nous vivons trop loin. Ma mère veut que j'accouche à la maison.

J'ai très peur. Je ne dors pas la nuit. Bientôt, mon bébé va naître. Mais quelle sorte de vie mon bébé va-t-il avoir? Les enfants qui n'ont pas de père se font insulter. Mes parents disent que nous n'avons pas assez d'argent pour nourrir une bouche de plus.



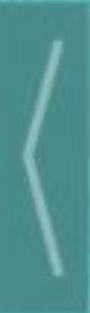


Leçon 2 > Quelles sont les conséquences auxquelles s'exposent les auteurs d'actes d'exploitation sexuelle et d'atteintes sexuelles?

6/17



Quelles sont donc les conséquences auxquelles s'exposent les membres du personnel des Nations Unies qui commettent des actes d'exploitation sexuelle ou des atteintes sexuelles? Voyons si Peter peut nous fournir des informations supplémentaires.





Leçon 2 > Selon vous, quelles sont les conséquences auxquelles s'exposent les auteurs d'actes d'exploitation sexuelle et d'atteintes sexuelles?

7/17



Avant d'aller plus loin ...

... prenez quelques minutes pour y réfléchir.

Quelles sont les conséquences auxquelles s'exposent les auteurs d'actes d'exploitation sexuelle et d'atteintes sexuelles?

ÇA Y EST? ALLONS-Y



Les membres du personnel des Nations Unies s'exposent à quatre grandes conséquences lorsqu'ils commettent des actes d'exploitation sexuelle ou des atteintes sexuelles:

- Des répercussions sur le plan professionnel
- Le risque d'être traduits en justice
- La mise en péril de leur sécurité et de leur santé
- Des répercussions sur le plan personnel



Conséquences pour le personnel des Nations Unies



Des répercussions sur le plan professionnel



Le risque d'être traduits en justice



La mise en péril de leur sécurité et de leur santé



Des répercussions sur le plan personnel



Cliquez sur les papillons pour voir les répercussions de tels actes sur le plan professionnel.



Cessation de leur contrat avec l'ONU ou de leur service sous le drapeau de l'ONU



Pertes financières



Interdiction de servir l'ONU ultérieurement



Sanctions administratives imposées par les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police



Cliquez sur les papillons pour voir les répercussions de tels actes sur le plan

Interdiction de servir l'ONU ultérieurement

Quiconque commet des actes d'exploitation sexuelle ou des atteintes sexuelles sera exclu de tout service à l'ONU dans le futur et ne pourra plus jamais travailler pour l'Organisation.



Pertes financières



Actions administratives imposées par les pays pour le retour de contingents ou de personnel de police



Cliquez sur les papillons pour voir les répercussions de tels actes sur le plan professionnel.

Cessation de contrat avec l'Organisation ou de service sous le drapeau de l'ONU

L'exploitation et les atteintes sexuelles constituent des fautes graves. Si une allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles est avérée, les membres du personnel des Nations Unies concernés ne seront plus autorisés à travailler pour l'Organisation ou à servir sous le drapeau de l'ONU.

Les membres du personnel civil des Nations Unies seront démis de leurs fonctions. Les accords de coopération avec les ONG pourront être résiliés, ainsi que les contrats avec des prestataires privés, des consultants et des stagiaires. Les membres du personnel en uniforme seront rapatriés par l'ONU pour répondre de leurs actes devant la justice de leur pays. S'il existe des éléments de preuve crédibles de formes généralisées ou systématiques d'exploitation et d'atteintes sexuelles, l'ONU rapatriera l'ensemble de l'unité militaire ou de l'unité de police constituée.



de



Cliquez sur les papillons pour voir les répercussions de tels actes sur le plan

Sanctions administratives imposées par les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police

Les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police imposeront également leurs sanctions, notamment le renvoi des fonctions de commandement, et la suppression des prestations.



Pertes financières



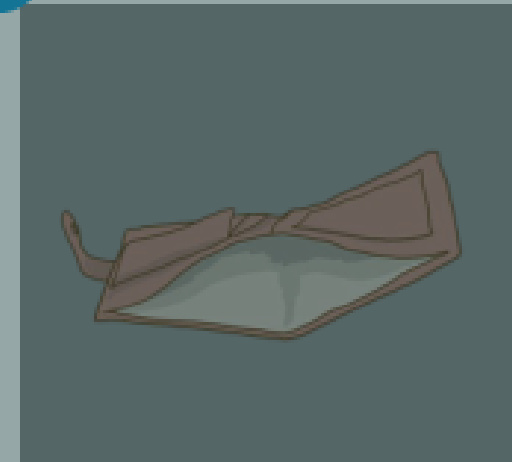
Sanctions administratives imposées par les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police



Cliquez sur les papillons pour voir les répercussions de tels actes sur le plan

Pertes financières

L'ONU peut infliger une amende aux membres du personnel licenciés à la suite d'actes d'exploitation sexuelle ou d'atteintes sexuelles. L'Organisation peut également suspendre ses versements aux pays qui fournissent de contingents ou de personnel de police dès lors qu'un de leurs membres du personnel en uniforme a été reconnu coupable d'exploitation ou d'atteintes sexuelles.



Pertes financières



Sanctions administratives imposées par les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police





Les membres du personnel des Nations Unies bénéficient de privilèges et d'immunités qui leur permettent de remplir les fonctions liées à leur travail. Ces privilèges et immunités ne sauraient être utilisés pour les protéger des conséquences liées aux infractions qu'ils auraient commises. S'il y a eu crime, par exemple en cas de viol, les membres du personnel des Nations Unies peuvent être traduits en justice.

Observons les modalités des poursuites qui peuvent être engagées à l'encontre de membres du personnel des Nations Unies.





Leçon 2 > Conséquences : Les membres du personnel des Nations Unies peuvent faire l'objet de poursuites 11/17



Le Secrétaire général peut lever l'immunité dont bénéficient les membres du personnel des Nations Unies afin d'engager une procédure pénale à leur encontre, comme il l'a déjà fait.

Les membres du personnel en uniforme qui commettent des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles sont rapatriés par l'ONU et ils doivent généralement comparaître devant une cour martiale ou se soumettre à des procédures disciplinaires instituées par les autorités de leur pays, qui peuvent conduire à leur licenciement ou à leur emprisonnement.

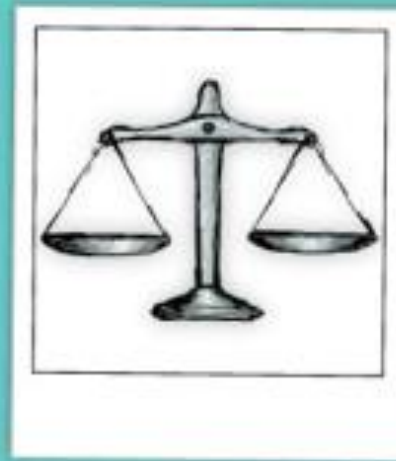


Leçon 2 > Conséquences: Les membres du personnel des Nations Unies peuvent être poursuivis en justice pour le versement d'une pension alimentaire

12/17



Les membres du personnel des Nations Unies doivent s'acquitter de leurs obligations juridiques privées, notamment les ordonnances judiciaires les enjoignant à verser une pension alimentaire. Cela signifie que les membres du personnel des Nations Unies sont également tenus de verser une pension alimentaire pour tout enfant né d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles.



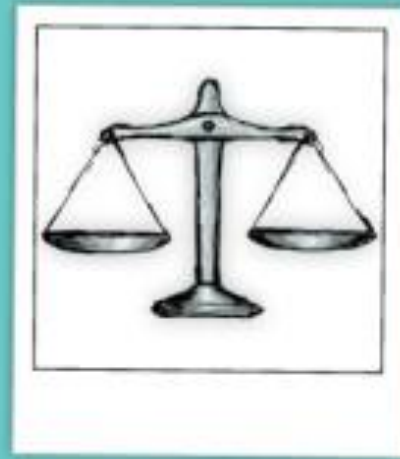


Leçon 2 > Conséquences: Les membres du personnel des Nations Unies peuvent être poursuivis en justice pour le versement d'une pension alimentaire

12/17



En cas de demande de pension alimentaire, la paternité doit être établie. Pouvez-vous expliquer le rôle de l'ONU dans les actions en reconnaissance de paternité?

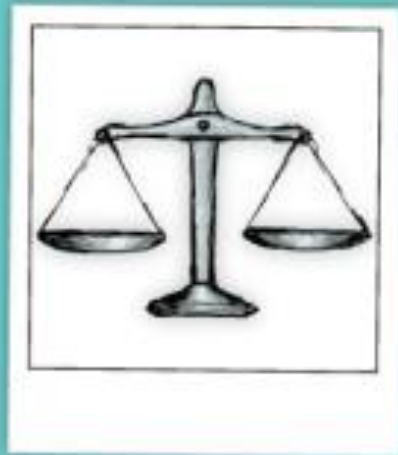




Leçon 2 > Conséquences: Les membres du personnel des Nations Unies peuvent être poursuivis en justice pour le versement d'une pension alimentaire



L'ONU peut aider à recueillir un échantillon d'ADN d'un membre du personnel des Nations Unies dans le cadre d'une recherche de paternité, avec l'accord du père présumé.

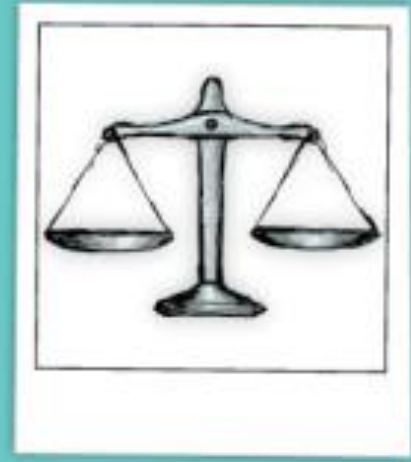




Leçon 2 > Conséquences: Les membres du personnel des Nations Unies peuvent être poursuivis en justice pour le versement d'une pension alimentaire



Qu'advient-il une fois la paternité établie?



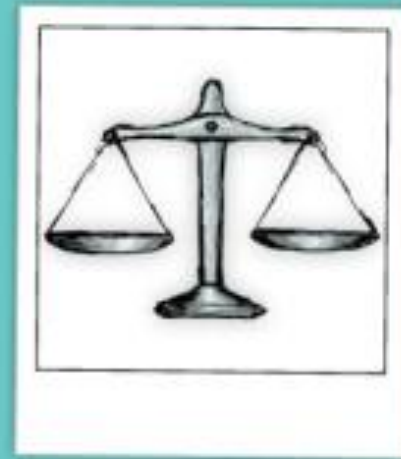


Leçon 2 > Conséquences: Les membres du personnel des Nations Unies peuvent être poursuivis en justice pour le versement d'une pension alimentaire

12/17



En cas de réception d'une ordonnance judiciaire, l'ONU déduira la pension alimentaire de la fiche de paie de l'individu visé et transmettra l'ordonnance au pays fournisseur de contingents ou de personnel de police concerné afin qu'il prenne les mesures qui s'imposent.





Leçon 2 > Conséquences : La sécurité et la santé des membres du personnel des Nations Unies peuvent être compromises

13/17

Qu'en pensez-vous?

L'exploitation et les atteintes sexuelles peuvent aussi compromettre la sécurité et la santé des membres du personnel des Nations Unies et des personnes qui les entourent.

À quels risques spécifiques s'exposent-ils?

- Il existe un risque de représailles et d'agressions physiques contre les membres du personnel des Nations Unies ayant commis des actes d'exploitation ou des atteintes sexuelles.
- Leurs collègues et les autres membres de leur contingent risquent eux aussi d'être victimes de représailles et d'agressions physiques.
- Les membres du personnel des Nations Unies risquent de contracter et de transmettre le VIH et d'autres maladies sexuellement transmissibles.

VALIDER





Qu'en pensez-vous?

L'exploitation et les atteintes sexuelles peuvent aussi compromettre la sécurité et la santé des membres du personnel des Nations Unies et des personnes qui les entourent.

À quels risques spécifiques s'exposent-ils?

- ✓ Il existe un risque de représailles et d'agressions physiques contre les membres du personnel des Nations Unies ayant commis des actes d'exploitation ou des atteintes sexuelles.
- ✓ Leurs collègues et les autres membres de leur contingent risquent eux aussi d'être victimes de représailles et d'agressions physiques.
- ✓ Les membres du personnel des Nations Unies risquent de contracter et de transmettre le VIH et d'autres maladies sexuellement transmissibles.

VALIDER





Qu'en pensez-vous?

L'exploitation et les atteintes sexuelles peuvent aussi compromettre la sécurité et la santé des membres du personnel des Nations Unies et des personnes qui les entourent.

À quels risques spécifiques s'exposent-ils?

Il existe un risque de représailles et d'agressions physiques

✓ Réponse correcte

Les trois propositions sont correctes. Les actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles peuvent compromettre la sécurité et la santé des membres du personnel des Nations Unies et des personnes qui les entourent. Par exemple, il existe un risque de représailles et d'agressions physiques contre les auteurs d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, leurs collègues et les autres membres de leur contingent. Les membres du personnel des Nations Unies prennent également le risque de contracter et de transmettre le VIH et d'autres infections sexuellement transmissibles.





Les membres du personnel des Nations Unies qui commettent des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles peuvent voir leur réputation professionnelle et personnelle anéanties. Ils s'exposent au rejet de leurs pairs et de leur communauté, et les membres de leur famille et leurs amis ne voudront peut-être plus avoir de relations avec eux.

Écoutons ce qui est arrivé à trois membres du personnel des Nations Unies ayant commis des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles.



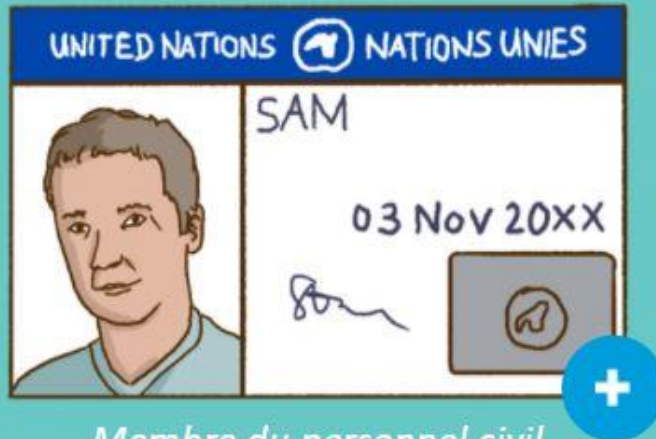


Leçon 2 > Des auteurs d'actes d'exploitation sexuelle ou d'atteintes sexuelles s'expriment

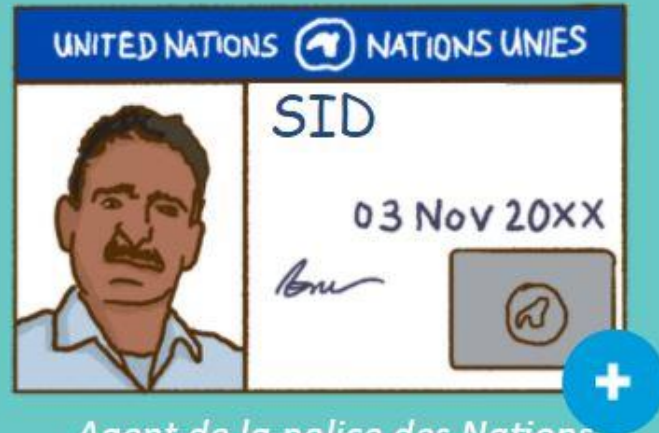
15/17



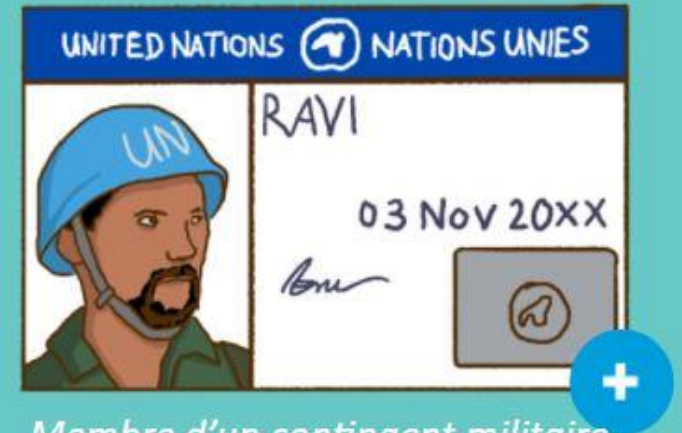
Cliquez sur la carte d'identité pour écouter chaque déclaration.



*Member of international
staff of the United Nations*



*Agent of the United Nations
Police*



*Member of a military contingent
of the United Nations*

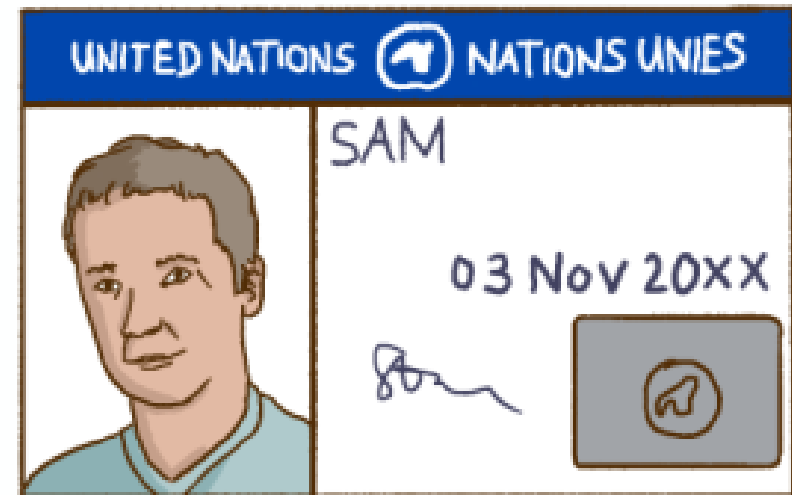
These three stories of sexual exploitation and sexual abuse committed by UN staff are fictional examples based on real cases. The names of the perpetrators and their voices have been modified to protect their identity.



L'ONU m'a licencié parce que j'avais acheté des services sexuels à une locale. Elle n'avait que 15 ans, mais en paraissait plus. Les derniers jours au bureau ont été insupportables. Avant, mes collègues et moi plaisantions tout le temps. Mais, soudain, tout le monde m'évitait.

Aujourd'hui je suis rentré chez moi. J'ai payé une amende à l'ONU, et il ne me reste plus beaucoup d'argent. Ma réputation professionnelle est détruite. Personne ne veut m'employer.

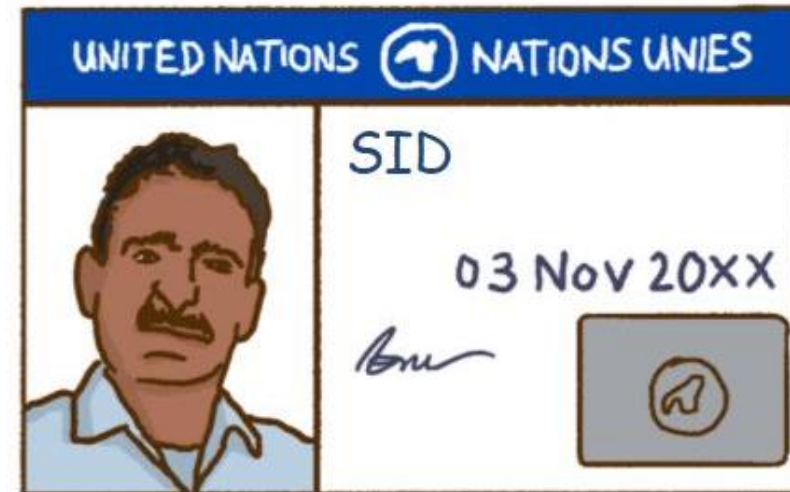
La semaine dernière, une voiture de police s'est garée devant chez moi. Comme c'était en pleine journée, tous mes voisins l'ont vue. Les officiers ont pris mon passeport. Ils ont dit que je serai poursuivi en justice pour avoir eu des relations sexuelles avec une enfant à l'étranger. Dans mon pays, c'est un crime.





L'ONU m'a rapatrié dans mon pays. Quand après l'enquête, j'ai été jugé coupable d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, j'ai été renvoyé de la police. Après 20 ans de service dans la police, personne ne se souviendra de moi pour la qualité de mon travail. Je resterai dans les mémoires comme celui qui exploite sexuellement les femmes.

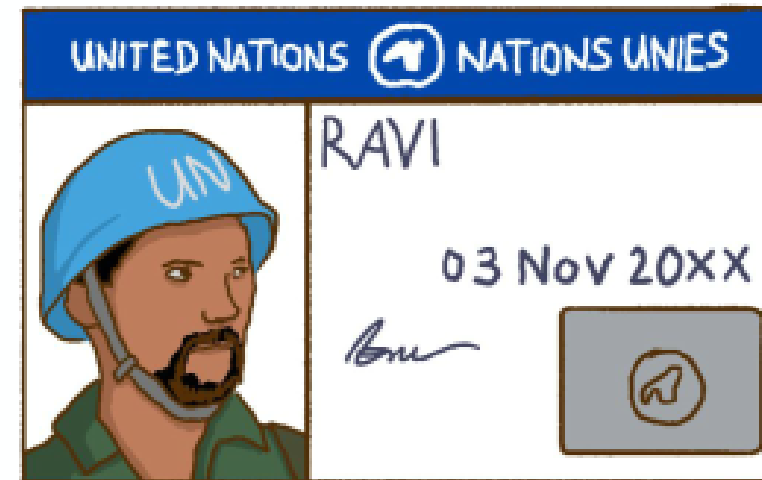
Quand ma femme a découvert ce que j'avais fait, elle est retournée vivre chez ses parents en prenant les enfants avec elle. À présent elle veut divorcer. Elle préfère la honte du divorce à la honte de vivre avec moi.





L'ONU m'a rapatrié dans mon pays. Une cour martiale m'a reconnu coupable de faute grave pour avoir commis des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles alors que je servais sous le drapeau de l'ONU à l'étranger. J'ai été destitué pour cause d'indignité. J'ai perdu tous mes avantages et suis allé en prison.

Après avoir purgé ma peine de prison, j'ai rencontré des soldats de mon ancienne section qui m'ont dit que j'avais fait honte à mon pays et déshonoré mon régiment.





Leçon 2 > L'exploitation et les atteintes sexuelles nuisent à l'action des Nations Unies
16/17



1/4

Les actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles portent préjudice à l'image et à la crédibilité des Nations Unies, ce qui a pour effet de les empêcher de s'acquitter comme il se doit de leur mandat et de mener leur action à bon terme.





Leçon 2 > L'exploitation et les atteintes sexuelles nuisent à l'action des Nations Unies 16/17



2/4

Par exemple, les allégations d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles visant des membres du personnel des Nations Unies ont occulté le travail considérable effectué par certaines missions des Nations Unies pour maintenir la paix et la sécurité. Le temps et les ressources qu'il a fallu consacrer à ces allégations pour leur donner suite auraient pu être mieux utilisés en vue de l'application des mandats de ces missions. Dans les pays où les Nations Unies ont pour mandat de protéger les civils, les actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles sabotent directement cet effort.





3/4

Dans certains pays, les femmes sont victimes de traite et forcées à travailler dans l'industrie commerciale du sexe. Le fait qu'un membre du personnel des Nations Unies achète des services sexuels entretient la traite d'êtres humains et nuit à l'action des Nations Unies contre les crimes graves et la criminalité organisée.





Leçon 2 > L'exploitation et les atteintes sexuelles nuisent à l'action des Nations Unies 16/17



4/4

Les actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par des membres du personnel de l'ONU entravent le soutien financier des donateurs aux Nations Unies et à leur action.

Les actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par les membres du personnel en uniforme servant sous le drapeau de l'ONU nuisent à la réputation des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police à l'étranger.





Bravo!
Vous avez terminé cette leçon.

Dans le cadre de la leçon 2, vous avez appris:

- Que l'exploitation et les atteintes sexuelles ont des conséquences physiques, émotionnelles, psychologiques et sociales sur les personnes qui en sont victimes; qu'un enfant né d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par des membres du personnel des Nations Unies en subit les conséquences et est exposé à la discrimination tout au long de sa vie.
- Que les membres du personnel des Nations Unies qui commettent des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles s'exposent à de graves répercussions sur les plans professionnel et personnel; qu'ils peuvent faire l'objet de poursuites et compromettre leur sécurité et leur santé.
- Que les actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles nuisent à l'image et à la crédibilité des Nations Unies, ce qui a pour effet de les empêcher de s'acquitter convenablement de leur mandat.





Leçon 3

Obligations du personnel des Nations Unies

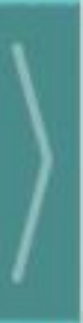
COMMENÇONS





Dans cette leçon, nous étudierons les questions suivantes:

- Quelles sont vos obligations personnelles s'agissant du respect des normes de conduite du personnel des Nations Unies en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles?
- Comment signaler un cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles?
- Qui enquête sur les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant des membres du personnel des Nations Unies?
- Comment accéder aux conclusions d'une enquête?
- Quelle est l'aide apportée aux victimes?





Leçon 3 > Quelles sont vos quatre grandes obligations?

2/17



Tous les membres du personnel des Nations Unies ont quatre grandes obligations à respecter. Premièrement, ils doivent **connaître** les normes de conduite du personnel des Nations Unies en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles.



Deuxièmement, ils doivent **respecter** les normes de conduite du personnel des Nations Unies en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles, ainsi que tous les codes de conduite et restrictions applicables aux différentes missions.



Troisièmement, ils doivent **signaler** les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant des membres du personnel des Nations Unies.



Et quatrièmement, ils doivent **coopérer** avec les personnes chargées d'enquêter sur les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant des membres du personnel des Nations Unies.





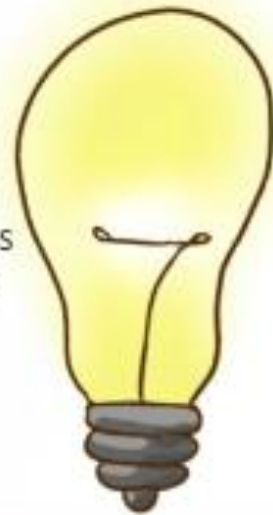
Tous les membres du personnel des Nations Unies

Deuxièmement, ils doivent

Connaître les normes de conduite des Nations Unies en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles

Vous devez suivre la formation aux normes de conduite du personnel des Nations Unies en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles le plus tôt possible après votre prise de fonctions à l'ONU (par exemple, dans les deux premiers mois qui suivent votre recrutement).

Outre cette formation en ligne, vous devrez également assister à toutes les autres formations et réunions d'information qui vous seront proposées concernant les normes de conduite du personnel des Nations Unies en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles.



Troisièmement, ils doivent signaler les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant des membres du personnel des Nations Unies.

Et quatrièmement, ils doivent coopérer avec les personnes chargées d'enquêter sur les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant des membres du personnel des Nations Unies.





Tous les membres du

pe
on
ob
Pr
o
o
N
c
s

Respecter les normes de conduite des Nations Unies et tous les codes de conduite et restrictions applicables aux différentes missions.

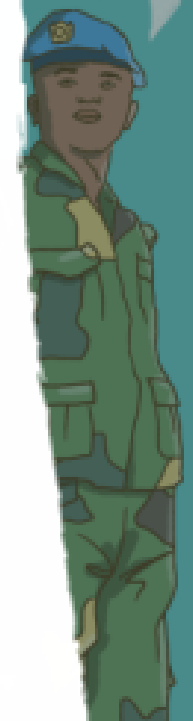
L'interdiction faite au personnel des Nations Unies de visiter des établissements dont on sait ou l'on soupçonne qu'ils sont utilisés pour des activités liées à la prostitution ou à la traite d'êtres humains, ou l'interdiction pour le personnel d'un contingent de fraterniser sont quelques exemples de restrictions qui peuvent s'appliquer aux missions.

Le manque d'installations de détente et de loisirs, la charge de travail et les périodes d'activité prolongées peuvent être facteurs de stress. Or, il arrive parfois que sous le stress nous fassions preuve d'un manque de discernement et nous succombions à la tentation, qu'il s'agisse de l'abus d'alcool, de la toxicomanie ou de l'adoption de comportements sexuels à risque. Dans certaines missions des Nations Unies, des membres du personnel international ont ainsi monnayé les services sexuels de femmes appartenant à la population locale après avoir trop bu.

Les membres du personnel peuvent prendre certaines habitudes pour réduire leur stress au quotidien et maintenir un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée afin de mieux respecter les normes de conduite du personnel des Nations Unies. Par exemple, le fait d'avoir des contacts réguliers avec leur famille et leurs amis, de pratiquer des activités, de faire du sport ou de prendre leurs vacances ou leurs congés de détente ou de récupération peut les aider.



ement, ils doivent
ec les personnes
enquêter sur les
tation et
sexuelles
des membres du
les Nations Unies.





Leçon 3 > Quelles habitudes pouvez-vous prendre au quotidien pour vous assurer de respecter les normes de conduite du personnel des Nations Unies?

3/17



Cliquez sur les différents personnages pour savoir quelles sont les habitudes qu'ils ont prises au quotidien pour être sûrs de bien respecter les normes de conduite du personnel des Nations Unies en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles.





Voir des amis

Lorsque la solitude me pèse, j'appelle mes amis pour les inviter à sortir. Mais je fais en sorte de ne pas fréquenter les lieux interdits au personnel des Nations Unies et de respecter le couvre-feu.



les sont les habitudes qu'ils ont
s normes de conduite du personnel
ntes sexuelles.





Pratiquer des activités et faire du sport

Quand je suis trop stressé, je fais des choses stupides que je regrette ensuite. Je contrôle donc mon stress en pratiquant des activités et en faisant du sport.



Il s'agit des habitudes qu'ils ont pour respecter les normes de conduite du personnel des Nations Unies, y compris les normes relatives aux relations sexuelles.





Appeler régulièrement ma famille et mes amis

Je suis en mission dans un lieu d'affectation famille non autorisée. Je savais que la solitude me pèserait sans ma famille et mes amis autour de moi. Avant mon départ, nous nous sommes donc mis d'accord pour nous appeler régulièrement et nous voir quand je serais en congé.



les sont les habitudes qu'ils ont
s normes de conduite du personnel
ntes sexuelles.





Considérer les formations et les réunions d'information de l'ONU comme une priorité

J'avais beaucoup à faire lorsque j'ai pris mes fonctions, mais j'ai fait en sorte d'assister à toutes les formations et réunions d'information sur les normes de conduite du personnel des Nations Unies en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles.



Il s'agit des habitudes qu'ils ont prises pour respecter les normes de conduite du personnel des Nations Unies en matière d'atteintes sexuelles.





Comme je l'ai dit tout à l'heure, tous les membres du personnel des Nations Unies sont tenus de signaler les cas d'exploitation ou d'atteintes sexuelles. Voyons ce que cela signifie dans la pratique.



Que devez-vous signaler?



Devez-vous communiquer immédiatement à l'ONU toutes les allégations portées à votre connaissance?





Comme je l'ai dit tout à l'heure, tous les membres du personnel des Nations Unies sont



Que devez-vous signaler?

Il convient de signaler à l'ONU tout **soupçon, indication, rumeur** ou **allégation** donnant à penser qu'un membre du personnel des Nations Unies se serait rendu coupable d'exploitation ou d'atteintes sexuelles

Dans certains cas, il s'agira seulement d'un vague soupçon. Essayez toutefois d'être spécifique et de répondre aux questions suivantes :

- **QUI** a participé?
- **QUE** s'est-il passé?
- **OÙ** cela s'est-il produit?
- **QUAND** cela s'est-il produit?

vez-vous signaler?



ous communiquer
ntement à l'ONU toutes
ations portées à votre
ance?





Comme je l'ai dit tout à l'heure, tous les membres du personnel des Nations Unies sont



Devez-vous signaler immédiatement à l'ONU ces allégations?

Oui!

1. N'attendez pas.

Communiquez immédiatement à l'ONU toute allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles mettant en cause des membres du personnel.

2. **N'essayez pas de déterminer si ces allégations sont ou non fondées avant de les communiquer à l'ONU.** C'est le travail de l'équipe chargée de l'enquête.

Devez-vous signaler?



Devez-vous communiquer immédiatement à l'ONU toutes les allégations portées à votre connaissance?





Signalez les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles à l'Administration, soit **directement** soit **par l'intermédiaire de la chaîne de commandement**. Vous pouvez aussi adresser **directement** vos communications au **Bureau des services de contrôle interne du Secrétariat**.

Voies de communication

Sachez que les membres du personnel qui travaillent dans des missions des Nations Unies sont tenus de communiquer toute allégation d'exploitation ou d'atteintes sexuelles au chef de mission, directement ou par l'un des intermédiaires suivants:

- Les Équipes déontologie et discipline ou les responsables de la déontologie et de la discipline (pour l'ensemble du personnel).
- Le chef de la composante civile ou d'autres supérieurs hiérarchiques (pour le personnel civil).
- Le chef de la composante police ou toute autre personne de la chaîne de commandement (pour les membres de la police et les spécialistes des questions pénitentiaires).
- Le chef de la composante militaire ou toute autre personne de la chaîne de commandement (pour le personnel militaire).
- Le Bureau des services de contrôle interne du Secrétariat (pour l'ensemble du personnel). Le Bureau des services de contrôle interne est un organe indépendant chargé d'enquêter sur les allégations d'inconduite mettant en cause des membres du personnel des Nations Unies.

Si vous travaillez dans une mission des Nations Unies, il est vivement recommandé de communiquer les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles aux Équipes déontologie et discipline ou aux responsables de la déontologie et de la discipline, car c'est à eux qu'il incombe officiellement d'informer le chef de mission de toutes les questions relatives à la déontologie et à la discipline et de donner suite aux allégations.



Signalez les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles à **l'Administration, soit directement soit par l'intermédiaire de la chaîne de commandement.** Vous pouvez aussi adresser **directement** vos communications au **Bureau des services de contrôle interne du Secrétariat.**

Voies de communication

- **Ne communiquez pas** les allégations d'exploitation ou d'atteintes sexuelles mettant en cause des membres du personnel au Bureau de la déontologie, au Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies ou au Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat, car ils n'ont pas de rôle officiel à jouer dans la réception des allégations, hormis celui de les relayer au Département des opérations de maintien de la paix, au Département de l'appui aux missions ou à l'organisme des Nations Unies concerné afin que des mesures soient prises.
- Le signalement des allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles à ces bureaux risque en fait d'en retarder le traitement.



Que pouvez-vous nous dire d'autre concernant la communication des allégations d'exploitation ou d'atteintes sexuelles?

Il faut faire preuve de bonne foi lorsqu'on signale un cas. Si les allégations se révèlent infondées par la suite, cela ne vous sera pas reproché à condition que vous ayez agi de bonne foi.



Les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles peuvent être signalés anonymement ou non.





Que pouvez-vous nous dire d'autre concernant la



Communication des allégations

Allégations faites de mauvaise foi

Les personnes qui communiquent des allégations d'exploitation ou d'atteintes sexuelles qu'elles savent être fausses violent les normes de conduite du personnel des Nations Unies et commettent une faute grave. Les membres du personnel qui accusent un collègue d'exploitation ou d'atteintes sexuelles de façon calomnieuse, c'est-à-dire qui font part d'une suspicion qu'ils savent être fausse, peuvent être démis de leurs fonctions.



Les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles peuvent être signalés anonymement ou non.





Que pouvez-vous nous dire d'autre concernant la communication des allégations

Communications anonymes

Il n'est pas obligatoire de donner votre nom lorsque vous communiquez des allégations d'exploitation ou d'atteintes sexuelles. Les communications anonymes seront traitées aussi sérieusement que les autres.

Si vous décidez de signaler un cas de façon anonyme, fournissez suffisamment de détails pour que vos allégations puissent être vérifiées de manière indépendante. Dans le cas contraire, l'ONU ne sera peut-être pas en mesure d'ouvrir une enquête.

Les membres du personnel qui signalent des manquements et qui collaborent à des audits ou à des enquêtes dûment autorisées bénéficient d'une protection.

[Cliquez ici pour en savoir plus concernant la protection offerte par l'ONU aux membres du personnel qui dénoncent des abus](#)



is d'exploitation
atteintes sexuelles
ent être signalés
ymement ou non.





Il peut être angoissant et effrayant de faire part de ses soupçons dans des affaires d'exploitation et d'atteintes sexuelles. C'est une réaction normale. Examinons cette étude de cas dans laquelle Oscar doit décider s'il doit ou non faire part de ses soupçons à l'égard d'un membre du personnel des Nations Unies.





Leçon 3 > Décider de signaler un cas d'exploitation ou d'atteintes sexuelles (étude de cas) 9/17



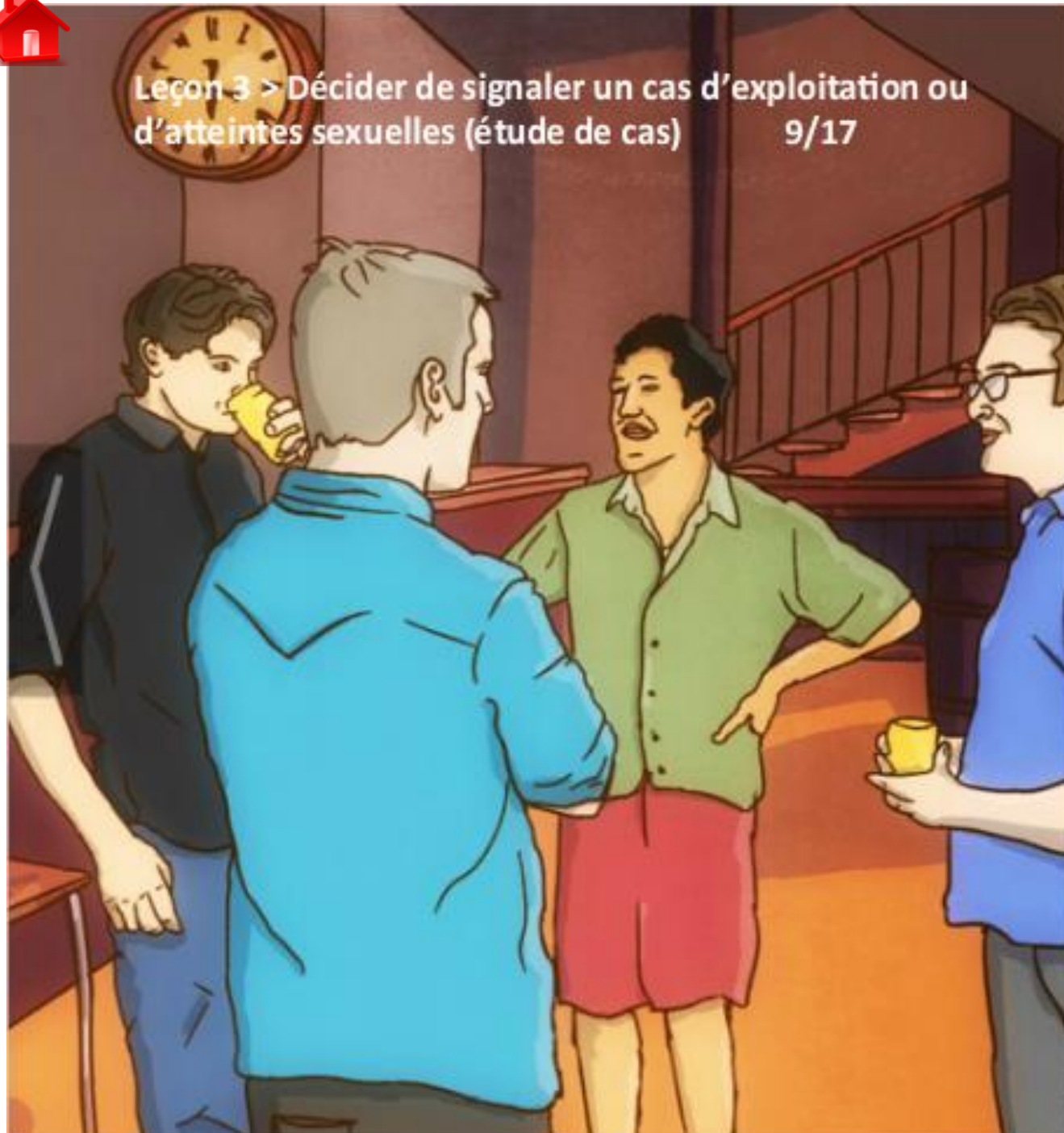
1/3

À la fin de leur journée de travail, des membres du personnel des Nations Unies se retrouvent pour boire un verre dans un bar. Oscar voit Jacques monter dans une pièce à l'étage avec une femme.





Leçon 3 > Décider de signaler un cas d'exploitation ou
d'atteintes sexuelles (étude de cas) 9/17



2/3

Plus tard, Jacques sort de la pièce avec la femme en question. Jacques rejoint son groupe d'amis des Nations Unis au bar.





3/3

De retour au bureau le lendemain, Oscar n'arrête pas de penser à ce qu'il a vu la veille au bar.





Leçon 3 > Décider de signaler un cas d'exploitation ou d'atteintes sexuelles (question 1/3)

10/17



Oscar devrait-il attendre d'avoir des preuves qu'il s'agit bien d'un cas d'exploitation ou d'atteintes sexuelles avant d'en informer l'ONU?



OUI

ou

NON





Leçon 3 > Décider de signaler un cas d'exploitation ou d'atteintes sexuelles (question 1/3)

10/17



Oscar devrait-il attendre d'avoir des preuves qu'il s'agit bien d'un cas d'exploitation ou d'atteintes sexuelles avant d'en informer l'ONU?



OUI

ou

NON




Oscar devrait-il attendre d'avoir des preuves qu'il s'agit bien d'un cas d'exploitation ou d'atteintes sexuelles avant d'en informer l'ONU?



OUI

ou

NON

 **Réponse correcte**

Oscar ne devrait pas attendre. Il a le devoir de signaler immédiatement tout soupçon à l'encontre d'un membre du personnel des Nations Unies qui se serait peut-être rendu coupable d'exploitation ou d'atteintes sexuelles.

Oscar ne devrait ni chercher à obtenir davantage d'informations, ni mener sa propre enquête avant de faire part de ses soupçons à l'ONU.



Leçon 3 > Décider de signaler un cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles
(question 2/3)

11/17



Oscar a décidé d'informer l'ONU qu'il y a peut-être eu exploitation ou atteintes sexuelles.

Peut-il envoyer une communication anonyme?



OUI

OU

NON





Leçon 3 > Décider de signaler un cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles
(question 2/3)

11/17



Oscar a décidé d'informer l'ONU qu'il y a peut-être eu exploitation ou atteintes sexuelles.

Peut-il envoyer une communication anonyme?



OUI

OU

NON



Oscar a décidé d'informer l'ONU qu'il y a peut-être eu exploitation ou atteintes sexuelles.


Peut-il envoyer une communication anonyme?



OUI

ou

NON

 **Réponse correcte**

S'il le souhaite, Oscar peut envoyer une communication anonyme. Il n'est pas tenu de donner son nom lorsqu'il communique des allégations faisant état d'exploitation ou d'atteintes sexuelles. Les communications anonymes seront traitées aussi sérieusement que les autres.

S'il décide de signaler ce cas de façon anonyme, il doit fournir suffisamment de détails pour que ses allégations puissent être vérifiées de manière indépendante. Dans le cas contraire, l'ONU ne sera peut-être pas en mesure d'ouvrir une enquête.



Oscar a signalé de bonne foi qu'il y avait peut-être eu exploitation ou atteintes sexuelles. Les conclusions de l'enquête révèlent qu'en fait ce n'était pas le cas.

Oscar a-t-il violé les normes de conduite du personnel des Nations Unies?



OUI

ou

NON



Oscar a signalé de bonne foi qu'il y avait peut-être eu exploitation ou atteintes sexuelles. Les conclusions de l'enquête révèlent qu'en fait ce n'était pas le cas.

Oscar a-t-il violé les normes de conduite du personnel des Nations Unies?



OUI

ou


NON



Oscar a signalé de bonne foi qu'il y avait peut-être eu exploitation ou atteintes sexuelles. Les conclusions de l'enquête révèlent qu'en fait ce n'était pas le cas.

Oscar a-t-il violé les normes de conduite du personnel des



 **Réponse correcte**

Oscar n'a pas violé les normes de conduite du personnel des Nations Unies, car il a fait part de ses préoccupations en toute bonne foi.

OUI

OU

NON



Leçon 3 > Qui enquête sur les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant des membres du personnel des Nations Unies?

13/17



Que se passe-t-il lorsque des allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles mettant en cause des membres du personnel sont communiquées à l'ONU? Une enquête est-elle ouverte?

Oui, une enquête doit être menée immédiatement.

Les pays qui fournissent des contingents sont chargés d'enquêter sur les allégations mettant en cause des membres de leur personnel national.



L'ONU est chargée d'enquêter sur les allégations mettant en cause tout autre membre du personnel des Nations Unies.



N'oubliez pas que vous devez coopérer avec les personnes chargées d'enquêter sur les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant des membres du personnel des Nations Unies.





Que se passe-t-il lorsque des allégations d'exploitation et d'atteintes

Les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police sont chargés d'enquêter sur les allégations mettant en cause leur personnel.

Les pays qui fournissent des contingents doivent achever leurs enquêtes sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans un délai de six mois, sauf circonstances exceptionnelles. Si un pays fournisseur de contingents ne peut ou ne veut pas ouvrir sa propre enquête, l'ONU peut le faire à sa place. Si un pays fournisseur de contingents ou de personnel de police n'a pas pris les mesures voulues pour enquêter sur des allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles mettant en cause des membres de son personnel, l'ONU peut remplacer l'ensemble de ses unités militaires ou de ses unités de police constituées par celles d'un autre pays.



us devez
s onnes
sur les cas
teintes
des
nel des





L'ONU est chargée d'enquêter sur les allégations mettant en cause tout autre membre du personnel des Nations Unies

À titre d'exemple, l'ONU mène des enquêtes sur les allégations d'exploitation ou d'atteintes sexuelles mettant en cause des membres de son personnel, des Volontaires, des membres de sa police et de ses unités de police constituées, des spécialistes des questions pénitentiaires ou des officiers de liaison des Nations Unies.



Que se passe-t-il lorsque des allégations d'exploitation ou d'atteintes sexuelles sont faites contre un membre du personnel des Nations Unies?

N'oubliez pas que vous devez coopérer avec les personnes chargées d'enquêter sur les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant des membres du personnel des Nations Unies.





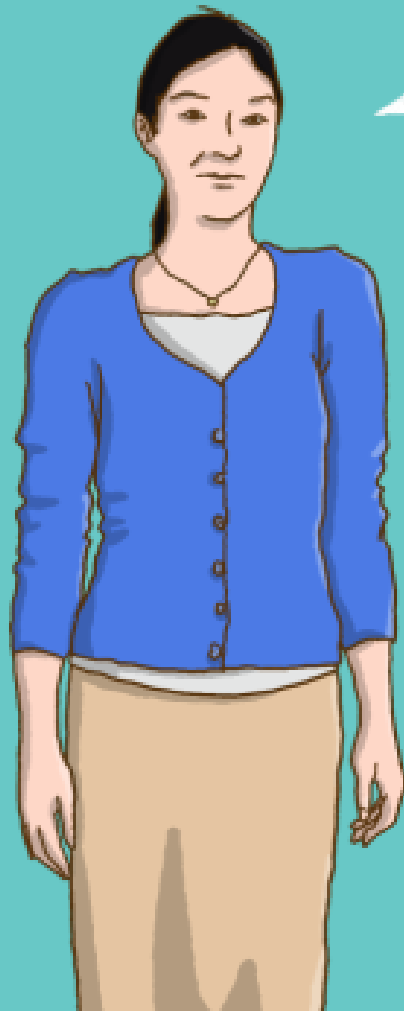
Coopérez avec les personnes chargées d'enquêter sur les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant des membres du personnel des Nations Unies

Fournissez, par exemple, les informations, documents et preuves susceptibles de faire avancer l'enquête, et mettez-vous, ainsi que vos subordonnés, à la disposition des enquêteurs s'ils ont besoin de vous interroger.



N'oubliez pas que vous devez coopérer avec les personnes chargées d'enquêter sur les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant des membres du personnel des Nations Unies.





Une fois l'enquête terminée, l'ONU en communique publiquement les conclusions.

Le public a-t-il accès à ces rapports?





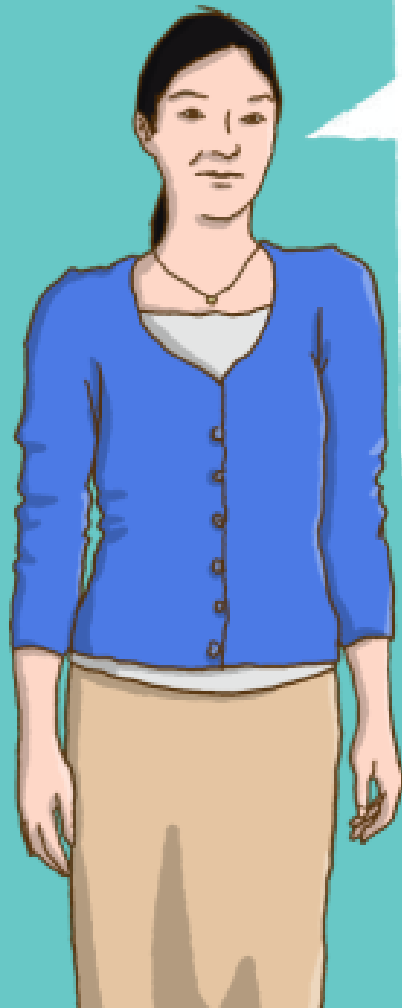
Le public a-t-il accès à ces rapports?

Le Secrétaire général établit un rapport annuel sur les faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par le personnel des Nations Unies, dans lequel il communique des statistiques et des informations sur les conclusions des enquêtes et énonce les mesures qui ont été prises par l'ONU et ses États Membres. Il s'agit d'un document public.

Si des allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles se révèlent fausses, l'ONU publie également ces conclusions pour restaurer sa réputation et celle de ses États Membres.

Le public a-t-il accès à ces rapports?





Lorsque des allégations d'exploitation ou d'atteintes sexuelles mettent en cause des membres du personnel des Nations Unies, l'ONU doit veiller à ce que les victimes présumées reçoivent immédiatement toute l'aide dont elles ont besoin et ne subissent pas d'autres violences.

Assistance immédiate aux victimes

Même si l'on ignore, à ce stade, si les allégations sont fondées ou non, l'ONU n'en a pas moins l'obligation de fournir immédiatement aux victimes présumées toute l'aide dont elles ont besoin et de prendre des mesures immédiates pour prévenir tout nouveau préjudice. À titre d'exemple, la victime présumée peut avoir besoin de toute urgence d'une assistance médicale, d'un soutien psychosocial, d'un abri, de nourriture ou d'une protection physique contre d'éventuelles représailles.





Si l'enquête permet d'établir que les allégations d'exploitation ou d'atteintes sexuelles sont fondées, l'ONU fournira à la victime toute l'aide dont elle a besoin à plus long terme.

Assistance à long terme aux victimes

L'ONU aidera la victime à accéder à une aide à plus long terme, notamment pour lui permettre de reprendre sa scolarité, de suivre une formation professionnelle ou d'obtenir une aide judiciaire en vue d'intenter un procès criminel ou de réclamer une pension alimentaire.





Bravo! Vous avez terminé cette leçon.

Dans le cadre de la leçon 3, vous avez appris qu'il faut:

- **Connaître** les normes de conduite du personnel des Nations Unies en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles;
- **Respecter** les normes de conduite du personnel des Nations Unies en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles, ainsi que tous les codes de conduite et restrictions applicables aux différentes missions;
- **Signaler** à l'ONU tout **soupçon, indication, rumeur** ou **allégation** donnant à penser qu'un membre du personnel des Nations Unies se serait rendu coupable d'exploitation ou d'atteintes sexuelles;
- **Coopérer avec les personnes chargées d'enquêter** sur les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant des membres du personnel des Nations Unies.

Conseil n° 1 :

N'attendez pas.
Communiquez
immédiatement à
l'ONU toute allégation
d'exploitation ou
d'atteintes sexuelles
mettant en cause des
membres du personnel.

Conseil n° 2:

Agissez de bonne foi.
Les cas d'exploitation
et d'atteintes
sexuelles peuvent être
signalés
anonymement ou
non.



Leçon 4

Responsabilités du personnel d'encadrement et des commandants

COMMENÇONS





Dans cette leçon, nous étudierons les questions suivantes :

- Les responsabilités du personnel d'encadrement et des commandants quant à la lutte contre les actes d'exploitation sexuelle ou les atteintes sexuelles mettant en cause le personnel des Nations Unies;
- Les mesures à prendre pour empêcher que des subordonnés ne commettent des actes d'exploitation sexuelle ou des atteintes;
- La suite à donner à une allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles mettant en cause des subordonnés.





Choisissez d'afficher en tant qu'image ou vidéo en fonction de votre bande passante.



Même si les actes d'exploitation sexuelle et les atteintes sexuelles sont rares, ces agissements révoltants entachent tout ce que l'ONU s'efforce d'accomplir.

Lorsqu'un événement de ce type survient, tous les résultats que vous avez obtenus au prix de tant d'efforts seront oubliés.

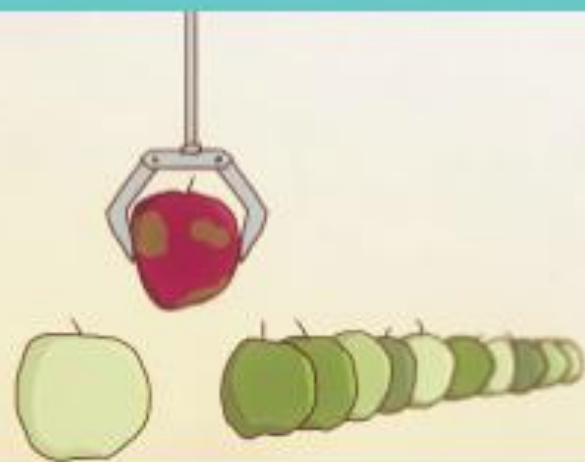
L'excellence de votre travail sera balayée par l'indignation soulevée. Le gouvernement du pays hôte perdra confiance dans votre mission. Les populations locales vous tourneront le dos.





Vous vous dites : j'ai rejoint l'ONU pour apporter la paix et protéger les personnes vulnérables dans certaines des régions les plus dangereuses du monde. Je n'ai pas rejoint la police des mœurs.

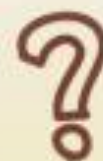
C'est juste. Mais en tant que membre du personnel d'encadrement ou commandant, vous avez des obligations supplémentaires qui sont spécifiques à votre fonction.



Vous vous demandez : comment pouvez-vous me tenir responsable des mauvaises actions de l'un de mes subordonnés ?

Vous avez raison. L'ONU ne vous tient pas responsable des actes d'exploitation sexuelle ou des atteintes sexuelles perpétrés par d'autres. Quiconque commet des actes si abjects en sera tenu personnellement responsable.

Quelles sont donc vos responsabilités ? Sur quoi serez-vous jugé ?





L'ONU estime que le personnel d'encadrement et les commandants doivent assumer certaines fonctions de déontologie et de discipline. Voici ce que cela signifie :

Premièrement, vous devez être un modèle et montrer l'exemple. Vous devez faire preuve d'un comportement irréprochable.

Vous devez indiquer clairement à vos subordonnés que vous ne fermerez pas les yeux en cas d'atteintes de ce type.



Deuxièmement, vous devez faire tout ce qui est en votre pouvoir pour empêcher que vos subordonnés ne commettent des actes d'exploitation sexuelle ou des atteintes sexuelles.

Troisièmement, vous devez prendre des mesures rapides et décisives lorsqu'une allégation vous est signalée. Vous devez en informer immédiatement l'ONU. Une aide devra être proposée d'urgence aux victimes et une enquête sera ouverte.





Comment votre responsabilité est-elle déterminée?

Aux termes d'un pacte qu'ils signent avec le Secrétaire général de l'ONU, les chefs de départements de l'ONU et les chefs de mission doivent assumer des fonctions de déontologie et de discipline.

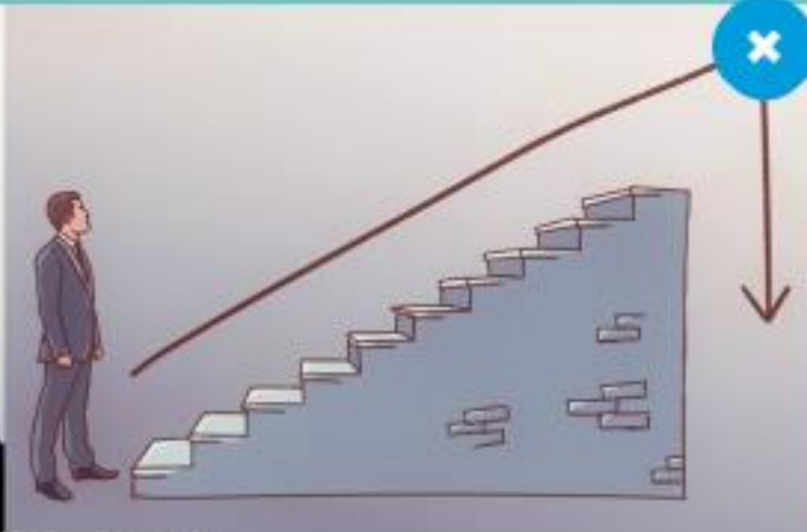
La responsabilité des autres membres du personnel d'encadrement et des commandants dans le cadre du système d'évaluation et de notation des fonctionnaires.

Que se passe-t-il pour ceux qui ne remplissent pas leurs obligations?





L'ONU les tient pour responsables. Des hauts dirigeants des Nations Unies tels que des chefs de mission et des commandants de la force ont été remplacés. Des chefs d'équipe ont vu leurs perspectives de carrière limitées.



Des commandants ont été rapatriés afin de faire l'objet de procédures disciplinaires pour n'avoir pas exercé efficacement leurs fonctions de commandement et de contrôle. C'est vous qui donnez le ton. Expliquez clairement que ni les actes d'exploitation sexuelle ni les atteintes sexuelles ne resteront impunis. Si vous adoptez une politique de tolérance zéro face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, votre exemple sera suivi.





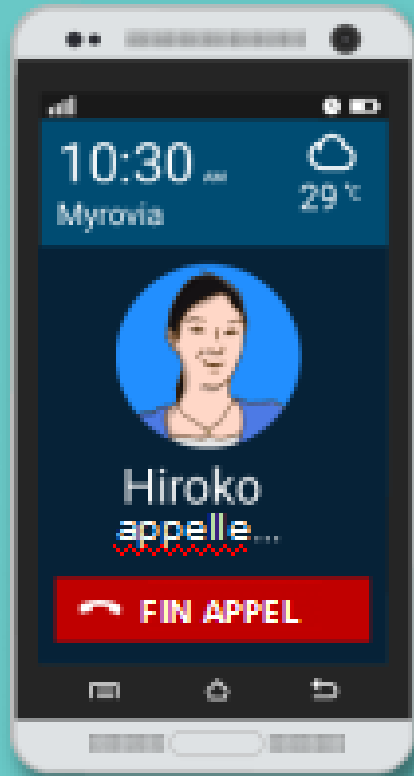
Leçon 4 > Responsabilités du personnel d'encadrement et des commandants

3/27



Cliquez sur "RÉPONDRE" pour répondre à l'appel d'Hiroko.





Bonjour! Avez-vous regardé la vidéo? Si c'est le cas, vous avez pu constater que le personnel d'encadrement et les commandants ont des responsabilités spécifiques, notamment l'obligation de prendre des mesures pour empêcher que leurs subordonnés ne commettent des actes d'exploitation sexuelle ou des atteintes sexuelles.

Pouvons-nous nous voir dans mon bureau afin d'en discuter plus en détail?



Leçon 4 > Les mesures à prendre pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles

4/27



Pouvez-vous expliquer en quoi consistent les mesures que doivent prendre le personnel d'encadrement et les commandants pour **empêcher que leurs subordonnés ne commettent des actes d'exploitation sexuelle ou des atteintes sexuelles?**





Leçon 4 > Les mesures à prendre pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles

4/27



Oui. Ils sont tenus de veiller à ce que leurs **subordonnés connaissent** les normes de conduite du personnel des Nations Unies concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles.

Le personnel d'encadrement et les commandants **doivent s'assurer que leurs subordonnés respectent** les normes de conduite du personnel des Nations Unies et les codes de conduite et restrictions propres aux missions.





Leçon 4 > Les mesures à prendre pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles

4/27



Le personnel d'encadrement et les commandants doivent également **identifier et réduire les risques** pouvant conduire leurs subordonnés à commettre des actes d'exploitation sexuelle ou des atteintes sexuelles.



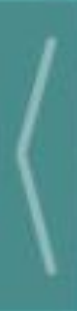


Leçon 4 > Détecter les signes avant-coureurs d'exploitation et d'atteintes sexuelles et les facteurs de risque



Fatou nous a dit que le personnel d'encadrement et les commandants sont tenus d'identifier les signes avant-coureurs indiquant que leurs subordonnés risquent de se livrer à des actes d'exploitation ou à des atteintes sexuelles.

Réfléchissons un instant aux différentes formes que peuvent prendre ces signes.





Avant de poursuivre ...

... prenez quelques minutes pour réfléchir à la question suivante:

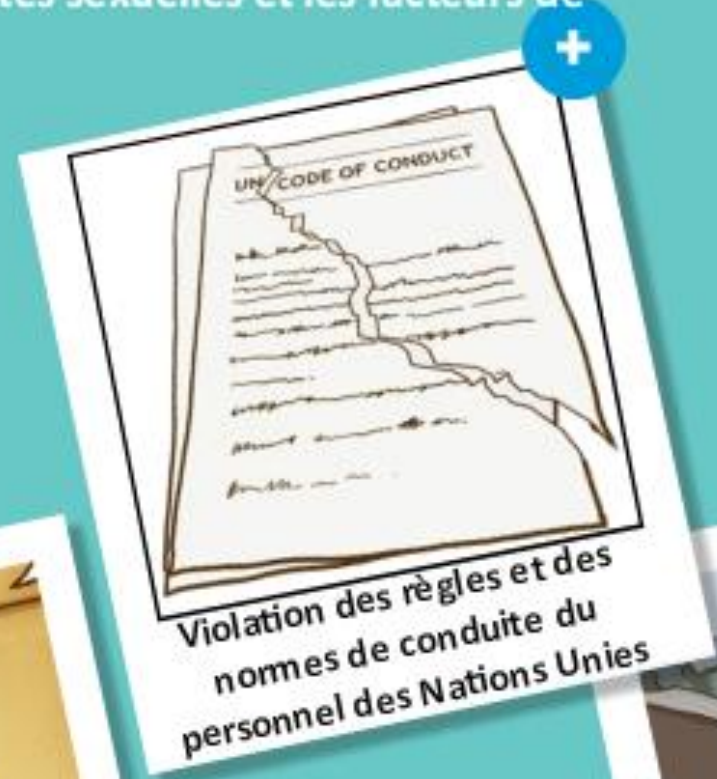
Quels pourraient être les signes avant-coureurs indiquant que vos subordonnés risquent de se livrer à des actes d'exploitation ou à des atteintes sexuelles?

CONTINUONS





Leçon 4 > Détecter les signes avant-coureurs d'exploitation et d'atteintes sexuelles et les facteurs de risque





Formation insuffisante

Vous êtes responsable de membres du personnel des Nations Unies qui n'ont pas encore suivi de formation sur les normes de conduite du personnel des Nations Unies relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. On compte parmi eux de nouveaux membres du personnel civil des Nations Unies, des soldats récemment transférés vers un contingent des Nations Unies et des membres du personnel en tenue nouvellement déployés n'ayant pas reçu de formation préalable à leur déploiement sur les normes de conduite du personnel des Nations Unies relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles.



Environnement extérieur



Niveaux élevés de stress



Violation des règles et des normes de conduite du personnel des Nations Unies (1/2)



- Violation du couvre-feu.
- Les membres du personnel des Nations Unies sont vus dans des lieux dont l'accès leur est interdit et dont on sait ou soupçonne qu'ils abritent des activités liées à la prostitution ou à la traite d'êtres humains à des fins d'exploitation.
- Des véhicules des Nations Unies sont régulièrement vus garés à proximité des lieux dont on sait ou soupçonne qu'ils abritent des activités liées à la prostitution.
- Des véhicules des Nations Unies transportent des passagers non autorisés sans raison professionnelle manifeste (par exemple, pour se rendre à une réunion).
- L'équipement de l'ONU (téléphones, tablettes, ordinateurs) est utilisé pour visionner des documents pornographiques en violation des règles et règlements des Nations Unies. La pornographie relève parfois de l'exploitation et des atteintes sexuelles (par exemple, les images pornographiques mettant en scène des enfants).

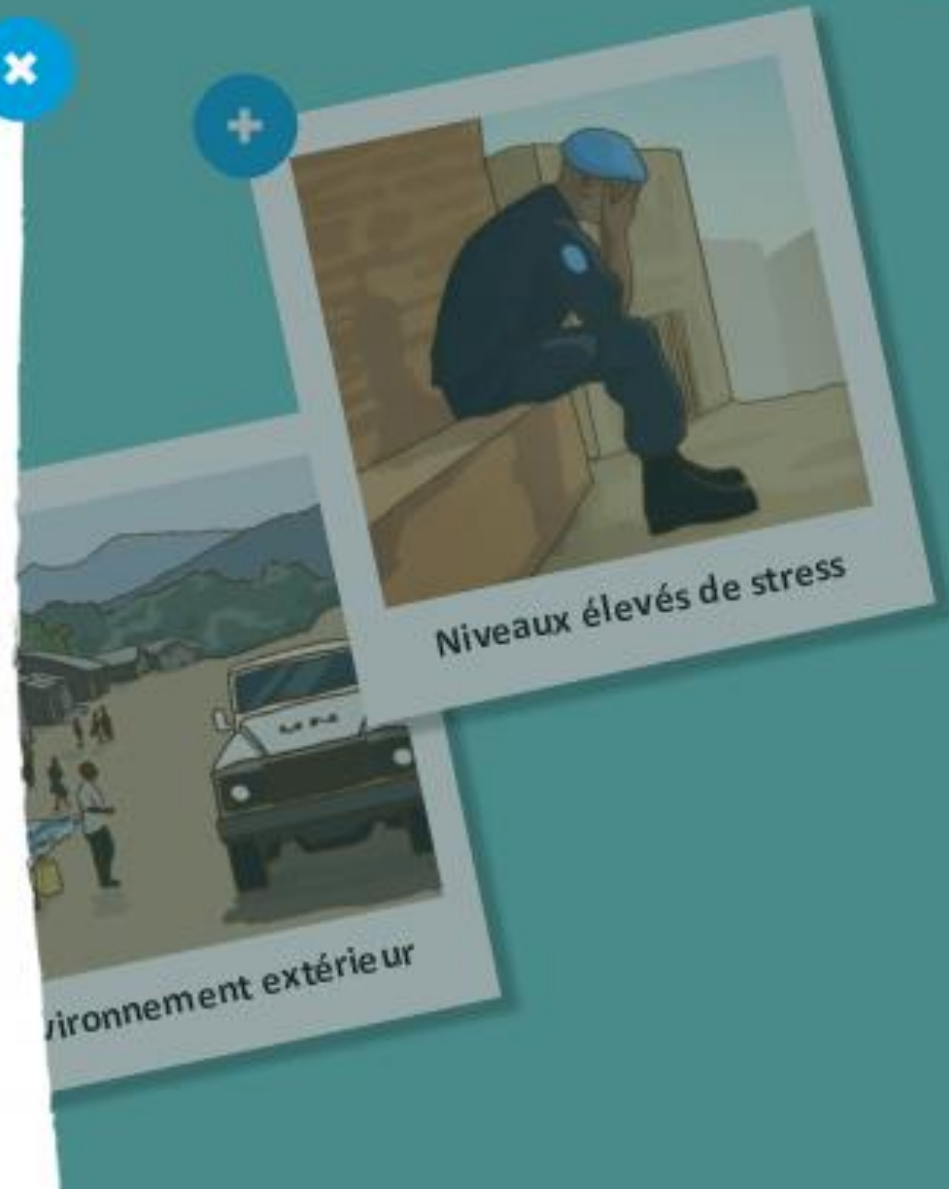




Violation des règles et des normes de conduite du personnel des Nations Unies (2/2)



- Absences non autorisées de la caserne ou du camp de l'ONU.
- Présence de trous dans la clôture d'enceinte du camp des Nations Unies. Dans certaines missions des Nations Unies il est arrivé que des membres de contingents sortent la nuit de leur camp par des trous pratiqués dans la clôture d'enceinte afin de se rendre dans un lieu de prostitution ou pour faire entrer en douce une femme et avoir avec elle des rapports sexuels monnayés.
- Application insuffisante de la règle générale concernant le contrôle des entrées et des sorties des camps de l'ONU. Par exemple, des enfants et d'autres personnes y sont invités sans autorisation.
- La répétition d'infractions disciplinaires mineures peut constituer un signe avant-coureur d'une culture de l'impunité dans laquelle le responsable de l'équipe ou le commandant ferme les yeux et fait preuve de négligence pour des fautes professionnelles plus graves telles que l'exploitation et les atteintes.





Environnement extérieur (1/2)



- La population locale (autochtones, déplacés, réfugiés) a une connaissance insuffisante des normes de conduite du personnel des Nations Unies en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles.
- La population locale tolère ou cautionne certaines formes de comportements interdits par l'ONU (tels que les rapports sexuels monnayés ou en échange de faveurs).
- La population locale ne sait pas comment signaler les actes d'exploitation ou les atteintes sexuelles impliquant le personnel des Nations Unies.
- La population locale n'a guère de recours pour signaler des actes d'exploitation ou des atteintes sexuelles impliquant le personnel des Nations.





Environnement extérieur (2/2)



- Les membres du personnel des Nations Unies sont hébergés dans un hôtel où les femmes qui offrent des services sexuels sont autorisées.
- Les camps de l'ONU où se trouve le personnel en tenue sont situés à proximité de populations vulnérables (par exemple, un camp de personnes déplacées ou une école) ou de marchés.
- Les membres du personnel des Nations Unies vivent dans des logements privés situés dans des lieux où l'industrie du sexe est florissante.



Niveaux élevés de stress



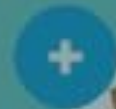
Environnement extérieur





Niveaux élevés de stress

Le manque d'installations de détente et de loisirs, la charge de travail et les périodes d'activité prolongées sans repos peuvent être facteurs de stress. Or, il arrive parfois que, sous le stress, nous fassions preuve d'un manque de discernement et nous succombions à la tentation, qu'il s'agisse de l'abus d'alcool, de la toxicomanie ou de l'adoption de comportements sexuels à risque. Dans certaines missions des Nations Unies, des membres du personnel international ont ainsi monnayé les services sexuels de femmes appartenant à la population locale après avoir trop bu.





Leçon 4 > Quelles mesures pouvez-vous prendre pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles?

8/27



Maintenant que nous avons passé en revue certains signes avant-coureurs et risques, voyons quelles mesures spécifiques vous pouvez prendre en tant que membre du personnel d'encadrement ou commandant afin d'empêcher que vos subordonnés ne commettent des actes d'exploitation sexuelle ou des atteintes sexuelles.





Nommez ci-dessous au moins trois mesures spécifiques que vous pouvez prendre en tant que membre du personnel d'encadrement ou commandant pour empêcher que vos subordonnés ne commettent des actes d'exploitation sexuelle ou des atteintes sexuelles



A large, empty rectangular area with a light beige background, intended for writing the answer to the question above.





Merci de votre réponse!





Leçon 4 > Quelles mesures pouvez-vous prendre pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles?

10/27



En tant que membre du personnel d'encadrement ou commandant, vous disposez d'un large champ d'action pour empêcher que vos subordonnés ne commettent des actes d'exploitation sexuelle ou des atteintes sexuelles, et pour réagir face à un certain nombre de signes avant-coureurs et de risques.

Tout d'abord, vous pouvez veiller à ce que vos subordonnés et les autres membres du personnel connaissent les normes de conduite du personnel des Nations Unies. Examinons certaines des mesures spécifiques que vous pouvez prendre.





Leçon 4 > Quelles mesures pouvez-vous prendre pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles? (formation)

11/27



- + Faites preuve d'un comportement irréprochable et montrez l'exemple
- + Faites preuve d'un comportement irréprochable et montrez l'exemple
- + Susciter un sentiment de fierté dans le devoir accompli
- + Exigez que les formations soient suivies sans retard
- + Intégrez les formations dans les programmes de travail



Leçon 4 > Quelles mesures pouvez-vous prendre pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles? (formation)

11/27



Faites preuve d'un comportement irréprochable et montrez l'exemple

Par exemple, veillez à suivre toutes les séances de formation initiale et de remise à niveau sur les normes de conduite du personnel des Nations Unies en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

Veillez à intégrer dans **votre propre programme de travail** les mesures concrètes que vous adopterez pour exercer vos fonctions de déontologie et de discipline.

Envisagez également **d'organiser une séance de formation** destinée aux membres du personnel d'encadrement et aux commandants sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles.



Faites preuve d'un comportement irréprochable et montrez l'exemple



Faites preuve d'un comportement irréprochable et montrez l'exemple



Susciter un sentiment de fierté dans le devoir accompli



Exigez que les formations soient suivies sans retard



Intégrez les formations dans les programmes de travail



Leçon 4 > Quelles mesures pouvez-vous prendre pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles? (formation)

11/27



Susciter un sentiment de fierté dans le devoir accompli

Mettez l'accent sur la fierté que peuvent ressentir vos subordonnés à participer à la mission des Nations Unies dans le pays et rappelez-leur les mandats spécifiques de protection des civils.



- + Faites preuve d'un comportement irréprochable et montrez l'exemple
- + Faites preuve d'un comportement irréprochable et montrez l'exemple
- + Susciter un sentiment de fierté dans le devoir accompli
- + Exigez que les formations soient suivies sans retard
- + Intégrez les formations dans les programmes de travail



Leçon 4 > Quelles mesures pouvez-vous prendre pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles? (formation)

11/27



Exigez que les formations soient suivies sans retard

Par exemple, **obligez vos subordonnés à suivre toutes les séances de formation initiale et de remise à niveau** sur les normes de conduite du personnel des Nations Unies en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Soyez intransigeant quant au caractère obligatoire de la formation.

Expliquez clairement à vos subordonnés qu'ils sont tenus de suivre la formation sur les normes de conduite du personnel des Nations Unies en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles **au début de leur affectation** (par exemple, dans les deux premiers mois).



- + Faites preuve d'un comportement irréprochable et montrez l'exemple
- + Faites preuve d'un comportement irréprochable et montrez l'exemple
- + **Susciter un sentiment de fierté dans le devoir accompli**
- + Exigez que les formations soient suivies sans retard
- + Intégrez les formations dans les programmes de travail



Leçon 4 > Quelles mesures pouvez-vous prendre pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles? (formation)

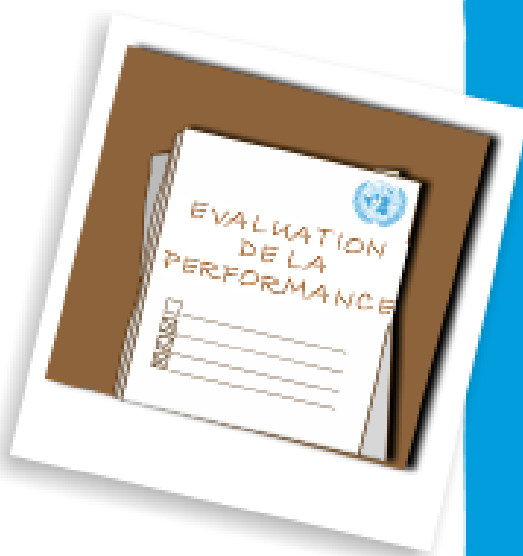
11/27



Intégrez les formations dans les programmes de travail

Veillez à ce que vos subordonnés incluent l'intégralité des formations obligatoires et des autres cours sur les normes de conduite du personnel des Nations Unies en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans leurs **programmes de travail**.

Utilisez le **système d'évaluation et de notation** des fonctionnaires de l'ONU pour vérifier si vos subordonnés ont suivi toutes les formations obligatoires et les autres cours en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles.



- + Faites preuve d'un comportement irréprochable et montrez l'exemple
- + Faites preuve d'un comportement irréprochable et montrez l'exemple
- + Suscitez un sentiment de fierté dans le devoir accompli
- + Exigez que les formations soient suivies sans retard
- + Intégrez les formations dans les programmes de travail



Leçon 4 > Quelles mesures pouvez-vous prendre pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles? (formation)

11/27



Faites un travail de sensibilisation

Sur le lieu de travail, dans les lieux d'accueil et dans les camps des Nations Unies, **installez des affiches et d'autres supports de sensibilisation** sur les normes de conduite du personnel des Nations Unies en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

Lors de vos contacts avec la **population hôte**, **informez-la** des normes de conduite du personnel des Nations Unies en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles et de la voie à suivre pour signaler tout problème.



- + Faites preuve d'un comportement irréprochable et montrez l'exemple
- + Faites preuve d'un comportement irréprochable et montrez l'exemple
- + Susciter un sentiment de fierté dans le devoir accompli
- + Exigez que les formations soient suivies sans retard
- + Intégrez les formations dans les programmes de travail



Leçon 4 > Quelles mesures pouvez-vous prendre pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles? (respect des dispositions)

12/27



Vous pouvez également prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles en veillant à ce que vos subordonnés **respectent les normes de conduite** du personnel des Nations Unies et les codes de conduite et restrictions propres aux missions. Examinons quelques exemples spécifiques.











**Leçon 4 > Quelles mesures pouvez-vous prendre pour
prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles?
(respect des dispositions)**

13/27



-  **Donnez le ton**
-  **Proposez des moments de détente et de loisirs**
-  **Indiquez bien quelles sont les restrictions propres à la mission**
-  **Envisagez d'adopter des mesures disciplinaires supplémentaires**
-  **Faites respecter les règles des Nations Unies pour l'ensemble des infractions**
-  **Vérifier que des mécanismes de communication de l'information ont été mis en place**



Leçon 4 > Quelles mesures pouvez-vous prendre pour 13/27 prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles? (respect des dispositions)

Donnez le ton

Expliquez clairement à vos subordonnés que vous **ne fermerez pas les yeux** et que vous **prendrez des mesures rapides et décisives** en cas de soupçon, d'indication, de rumeur ou d'allégation donnant à penser qu'un membre du personnel des Nations Unies se serait rendu coupable d'exploitation ou d'atteintes sexuelles.



Donnez le ton



Proposez des moments de détente et de loisirs



Indiquez bien quelles sont les restrictions propres à la mission



Envisagez d'adopter des mesures disciplinaires supplémentaires



Faites respecter les règles des Nations Unies pour l'ensemble des infractions



Vérifier que des mécanismes de communication de l'information ont été mis en place



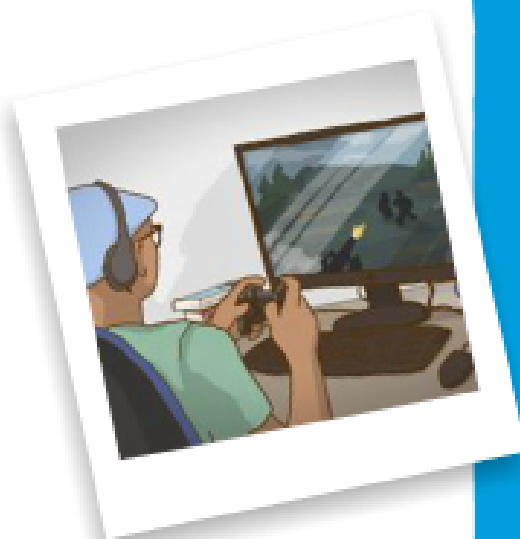
Leçon 4 > Quelles mesures pouvez-vous prendre pour 13/27 prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles? (respect des dispositions)



Proposez des moments de détente et de loisirs

Mettez à la disposition de votre contingent des **installations de détente et de loisirs** adaptées. C'est une des obligations énoncées dans le mémorandum d'accord entre l'ONU et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police.

Déterminez quelles sont les **mesures que vous pouvez mettre en place pour réduire le stress** lié au travail et permettre à vos subordonnés de parvenir à un **équilibre entre le travail et la vie privée**. Par exemple, veillez à ce que vos subordonnés prennent des congés annuels et de détente, et incitez-les à profiter des installations de détente et de loisirs offertes par la mission.



Donnez le ton



Proposez des moments de détente et de loisirs



Indiquez bien quelles sont les restrictions propres à la mission



Envisagez d'adopter des mesures disciplinaires supplémentaires



Faites respecter les règles des Nations Unies pour l'ensemble des infractions



Vérifier que des mécanismes de communication de l'information ont été mis en place



Leçon 4 > Quelles mesures pouvez-vous prendre pour 13/27 prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles? (respect des dispositions)

Indiquez bien quelles sont les restrictions propres à la mission

Informez vos subordonnés des **restrictions spécifiques à la mission** et imposez-en l'application. Par exemple, informez-les des couvre-feux et fournissez-leur des listes de lieux interdits d'accès au personnel des Nations Unies.

Veillez à ce que vos subordonnés aient lu et signé les **codes de conduite spécifiques à la mission**.



- + Donnez le ton
- + Proposez des moments de détente et de loisirs
- + Indiquez bien quelles sont les restrictions propres à la mission**
- + Envisagez d'adopter des mesures disciplinaires supplémentaires
- + Faites respecter les règles des Nations Unies pour l'ensemble des infractions
- + Vérifier que des mécanismes de communication de l'information ont été mis en place



Leçon 4 > Quelles mesures pouvez-vous prendre pour 13/27 prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles? (respect des dispositions)

Envisagez d'adopter des mesures disciplinaires supplémentaires

Envisagez d'adopter des mesures supplémentaires pour vous assurer de la **bonne conduite** des membres de votre contingent lorsqu'ils ne sont pas de service et de leur respect de la discipline. Par exemple, vous pourriez donner aux membres du contingent l'ordre de ne quitter le camp qu'en groupe, de porter l'uniforme en toutes circonstances, de respecter une politique de non-fraternisation et de ne pas consommer d'alcool.



- + Donnez le ton
- + Proposez des moments de détente et de loisirs
- + Indiquez bien quelles sont les restrictions propres à la mission
- + Envisagez d'adopter des mesures disciplinaires supplémentaires**
- + Faites respecter les règles des Nations Unies pour l'ensemble des infractions
- + Vérifier que des mécanismes de communication de l'information ont été mis en place



Leçon 4 > Quelles mesures pouvez-vous prendre pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles? (respect des dispositions) 13/27



Faites respecter les règles des Nations Unies pour l'ensemble des infractions

Une infraction en apparence mineure aux règles et règlements des Nations Unies peut être un signe avant-coureur de faits plus graves, par exemple, d'exploitation et d'atteintes sexuelles. **Il faut prêter attention à ces signes.** Vous devez :



- Faire appliquer de manière stricte les règlements qui préviennent et sanctionnent les absences non autorisées des camps de l'ONU, celles-ci pouvant être un signe que des membres du contingent se livrent à des actes d'exploitation sexuelle ou des atteintes sexuelles (par exemple en se rendant dans des lieux de prostitution);
- Faire respecter l'interdiction du transport de passagers non autorisés dans des véhicules de l'ONU;
- Faire respecter l'interdiction d'utilisation abusive du matériel de l'ONU (téléphones portables, tablettes, ordinateurs) (notamment pour visionner du contenu à caractère pornographique).



Donnez le ton



Proposez des moments de détente et de loisirs



Indiquez bien quelles sont les restrictions propres à la mission



Envisagez d'adopter des mesures disciplinaires supplémentaires



Faites respecter les règles des Nations Unies pour l'ensemble des infractions



Vérifier que des mécanismes de communication de l'information ont été mis en place



Leçon 4 > Quelles mesures pouvez-vous prendre pour 13/27 prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles? (respect des dispositions)

Vérifier que des mécanismes de communication de l'information ont été mis en place.

Vérifier que des **mécanismes de communication de l'information ont été mis en place** pour permettre à vos subordonnés de **signaler** tout acte d'exploitation sexuelle ou atteinte sexuelle mettant en cause le personnel des Nations Unies.



- + **Donnez le ton**
- + **Proposez des moments de détente et de loisirs**
- + **Indiquez bien quelles sont les restrictions propres à la mission**
- + **Envisagez d'adopter des mesures disciplinaires supplémentaires**
- + **Faites respecter les règles des Nations Unies pour l'ensemble des infractions**
- + **Vérifier que des mécanismes de communication de l'information ont été mis en place**



J'ai recueilli des informations supplémentaires sur les obligations officielles en matière de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Que souhaitez-vous savoir?



Quelles sont les obligations officielles du personnel d'encadrement en matière de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles?



Quelles sont les obligations officielles des commandants en matière de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles?



Au titre de la circulaire du Secrétaire général intitulée « Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels » (ST/SGB/2003/13) **les cadres dirigeants**, ont les obligations suivantes :

« 4.1 Le chef du département, du bureau ou de la mission, selon qu'il convient, est tenu d'instaurer et de préserver un environnement propre à prévenir toute exploitation et tout abus sexuels, et de prendre les mesures voulues à cet effet [...] »

sur
tion
e



Quelles sont les obligations officielles des commandants en matière de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles?

des atteintes sexuelles?





Au titre des dispositions du mémorandum d'accord signé par l'Organisation des Nations Unies et les pays fournisseurs de contingents, **les commandants de contingents nationaux** ont les obligations suivantes:

« **Article 7 ter Discipline**

1. Le Gouvernement reconnaît que c'est le commandant de son contingent national qui est responsable du maintien de la discipline et de l'ordre parmi tous les membres de ce contingent pendant leur affectation à [l'opération de maintien de la paix des Nations Unies]. Il s'engage donc à veiller à ce que le commandant de son contingent national soit investi des pouvoirs nécessaires et prenne toute mesure raisonnable afin de maintenir la discipline et l'ordre parmi les membres de ce contingent pour qu'ils respectent les normes de conduite de l'Organisation, les règles et règlements propres à la mission et les lois et règlements locaux conformément à l'accord sur le statut des forces. »

Au titre des dispositions du mémorandum d'accord signé par l'Organisation des Nations Unies et les pays fournisseurs de contingents, **les commandants des forces de police** constituées ont les obligations suivantes:

“**Article 7 ter Discipline**

7.8. Le Gouvernement reconnaît que c'est le commandant de son unité de police constituée qui est responsable du maintien de la discipline et de l'ordre parmi tous les membres de cette unité pendant leur affectation à [l'opération de maintien de la paix des Nations Unies]. Il s'engage donc à veiller à ce que le commandant de son unité de police constituée soit investi des pouvoirs nécessaires et prenne toute mesure raisonnable afin de maintenir la discipline et l'ordre parmi les membres de cette unité pour qu'ils respectent les normes de conduite de l'Organisation, les règles et règlements propres à la mission et les lois et règlements locaux conformément à l'accord sur le statut des forces.

»



Excellent! Maintenant que vous savez quelles mesures spécifiques vous pouvez prendre pour empêcher que vos subordonnés ne commettent des actes d'exploitation sexuelle ou des atteintes sexuelles, étudions de plus près ce que vous devez faire lorsqu'une allégation vous est signalée, et comment vous y prendre pour en préserver la confidentialité.





Quels conseils donneriez-vous à un membre du personnel d'encadrement ou à un commandant dans l'éventualité d'un signalement d'acte d'exploitation sexuelle ou d'atteinte sexuelle mettant en cause un subordonné?

N'attendez pas.
Communiquez immédiatement à l'ONU les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles mettant en cause des membres du personnel.

Ne cherchez pas à régler le problème vous-même avant de signaler l'allégation à l'ONU.
Signalez immédiatement l'allégation à l'ONU.

Ne cherchez pas à déterminer si l'allégation mettant en cause un subordonné est fondée avant de la signaler à l'ONU. C'est le travail de l'équipe chargée de l'enquête.





Quels conseils donneriez-vous à un membre du personnel d'encadrement ou à un subordonné concernant une allégation sexuelle ?

N'attendez pas. Signalez immédiatement à l'ONU les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles mettant en cause vos subordonnés.

Par exemple, vous pourriez avoir des soupçons liés à une rumeur que vous avez entendue, ou à une absence non autorisée de la caserne en pleine nuit, ou vous pourriez recevoir une plainte officielle de la part d'un membre de la population locale.

Si vous fermez les yeux et négligez l'éventualité où la réalité d'actes d'exploitation ou d'atteintes sexuelles impliquant des subordonnés, cela sera considéré comme une faute professionnelle (pour un membre du personnel d'encadrement) ou un manquement à l'obligation d'exercer efficacement vos fonctions de commandement et de contrôle (pour un commandant). Pour le personnel d'encadrement, omettre de signaler un cas d'exploitation ou des atteintes sexuelles peut entraîner des sanctions administratives ou des procédures disciplinaires pour faute professionnelle. Pour les commandants, cela peut donner lieu à un rapatriement ainsi qu'à l'exclusion du service de l'ONU, et constituer une faute, voire une faute grave.

Ne cherchez pas à déterminer si l'allégation mettant en cause un subordonné est fondée avant de la signaler à l'ONU. C'est le travail de l'équipe chargée de l'enquête.





Quels conseils donneriez-vous à un membre du personnel d'encadrement ou à un subordonné qui a subi une allégation d'exploitation sexuelle?

Ne cherchez pas à régler le problème vous-même avant de signaler l'allégation à l'ONU. Signalez immédiatement l'allégation à l'ONU.

Par exemple, ne cherchez ni à assurer une médiation entre votre subordonné et la (les) victime(s) présumée(s) et sa (leur) famille ni à convenir d'une solution commune avant de signaler l'allégation à l'ONU.



problème
allégation

Ne cherchez pas à déterminer si l'allégation mettant en cause un subordonné est fondée avant de la signaler à l'ONU. C'est le travail de l'équipe chargée de l'enquête.





Quels conseils donneriez-vous à un membre du personnel d'encadrement ou à un membre du personnel d'exploitation sexuelle ?

Ne cherchez pas à déterminer si l'allégation mettant en cause un subordonné est fondée avant de la signaler à l'ONU. C'est le travail de l'équipe chargée de l'enquête.

Par exemple, ne cherchez pas à interroger la victime présumée et l'auteur présumé de l'infraction pour déterminer si l'allégation semble crédible avant de la signaler à l'ONU.

Ne cherchez pas à déterminer si l'allégation mettant en cause un subordonné est fondée avant de la signaler à l'ONU. C'est le travail de l'équipe chargée de l'enquête.

problème

allégation





Le personnel d'encadrement et les commandants doivent préserver la confidentialité de toute allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles mettant en cause un subordonné.

Avec qui peut-on partager des informations sans prendre de risque?



Terminé



Merci de votre réponse!

N'informez que les personnes qui doivent être mises au courant afin qu'elles puissent exercer leurs fonctions de déontologie et de discipline (par exemple, l'Équipe de déontologie et de discipline, ou le chef de la composante), ou examiner l'allégation (par exemple, le Bureau des Services de contrôle interne (BSCI)).





Qu'en pensez-vous?

Quelles informations relatives à une allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles devez-vous tenir confidentielles?

- L'identité de toutes les personnes concernées
- La nationalité de toutes les personnes concernées
- La nature de l'allégation

VALIDER





Qu'en pensez-vous?

Quelles informations relatives à une allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles devez-vous tenir confidentielles?

- L'identité de toutes les personnes concernées
- La nationalité de toutes les personnes concernées
- La nature de l'allégation

VALIDER





Qu'en pensez-vous?

Quelles informations relatives à une allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles devez-vous tenir confidentielles?

✔ **Réponse correcte**

Vous devez respecter le caractère confidentiel de l'identité et de la nationalité de toutes les personnes concernées par une allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles ainsi que celui de la nature de l'allégation. Néanmoins, vous devez communiquer ces informations aux personnes qui doivent être mises au courant pour pouvoir être en mesure d'exercer leurs fonctions de déontologie et de discipline (par exemple, l'Équipe de déontologie et discipline, ou le chef de la composante) et à celles chargées d'enquêter sur l'allégation [par exemple, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI)].





La confidentialité est souvent compromise à cause de bavardages futiles et autres commérages. Voici quelques conseils sur la façon de préserver la confidentialité des informations.



Préservez la confidentialité de l'allégation - conseils





La confidentialité est souvent compromise à cause de bavardages futiles et autres



Préservez la confidentialité de l'allégation - conseils

- ✔ Ne faites pas de commentaires sur l'allégation et demandez à vos subordonnés de suivre votre exemple.
- ✔ N'indiquez pas le nom de l'auteur présumé et de la (des) victime(s) présumée(s) dans l'objet d'un courriel ou dans toute autre correspondance.
- ✔ Ne laissez pas traîner d'informations confidentielles près de l'imprimante ou de la photocopieuse. Faites toujours figurer la mention « strictement confidentiel » sur les télégrammes chiffrés concernant des allégations d'exploitation ou d'atteintes sexuelles.
- ✔ Ne faites pas de déclarations publiques sur l'identité ou la nationalité des personnes concernées par l'allégation à moins d'y être autorisé.



Le personnel d'encadrement et les commandants doivent également protéger la personne à l'origine du signalement contre d'éventuelles représailles si cela s'avère nécessaire.

Préservez contre
les représailles
-
conseils





Le personnel d'encadrement et les commandants doivent également protéger la personne à l'origine du signalement contre d'éventuelles représailles si



Préservez contre les représailles - conseils

- ✔ Par exemple, avec leur accord, vous pourriez affecter l'une des deux parties à de nouvelles fonctions afin de réduire les chances d'interaction.
- ✔ Le personnel d'encadrement doit immédiatement signaler tout cas de représailles se produisant par la suite. Si les représailles sont avérées, elles seront considérées comme une faute grave.



En quoi les membres du personnel d'encadrement et les commandants peuvent-ils être utiles à la bonne marche d'une enquête qui vient d'être ouverte?

Eh bien, ils doivent **coopérer dans le cadre de l'enquête** menée sur l'exploitation sexuelle et les atteintes sexuelles mettant en cause un subordonné.



Ils doivent également **coopérer dans le cadre des actions en reconnaissance de paternité** relatives aux cas d'exploitation sexuelle et d'atteintes sexuelles mettant en cause un subordonné.





Coopérez dans le cadre de l'enquête menée sur l'exploitation sexuelle et les atteintes sexuelles mettant en cause un subordonné

L'absence de coopération dans le cadre d'une enquête autorisée sur des actes d'exploitation et les atteintes sexuelles peut constituer une faute voire une faute grave. Si un subordonné refuse de coopérer dans le cadre de l'enquête, le personnel d'encadrement doit en faire état dans l'évaluation et la notation de ce dernier.



En quoi les membres du personnel d'encadrement et les commandants peuvent-ils être ouverts?

Les commandants doivent également coopérer dans le cadre des actions en reconnaissance de paternité relatives aux cas d'exploitation sexuelle et d'atteintes sexuelles mettant en cause un subordonné.





Coopérez avec les actions en reconnaissance de paternité relatives aux cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles mettant en cause un subordonné

Par exemple, informez votre subordonné quant à la possibilité de fournir un échantillon d'ADN afin de confirmer ou d'infirmer une demande de reconnaissance de paternité engagée par une victime présumée d'exploitation et d'atteintes sexuelles. La décision de votre subordonné de fournir un échantillon d'ADN est volontaire.



En quoi les membres du personnel d'encadrement et les commandants peuvent-ils être ouverts?

Ils doivent également coopérer dans le cadre des actions en reconnaissance de paternité relatives aux cas d'exploitation sexuelle et d'atteintes sexuelles mettant en cause un subordonné.





Leçon 4 > Que se passe-t-il quand le personnel d'encadrement et les commandants omettent de signaler des faits? (études de cas)

22/27



Que se passe-t-il donc quand le personnel d'encadrement et les commandants omettent de signaler des faits? Examinons les cas d'un commandant de contingent militaire, d'un membre du personnel d'encadrement de l'ONU et d'un commandant de contingent de police qui n'ont pas signalé immédiatement à l'ONU une allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles mettant en cause un subordonné.





Cheng

Commandant d'un contingent
militaire national



Gustav

Chef d'un bureau
auxiliaire de l'ONU



Amo

Commandant d'une
unité de police constituée

Ce sont des exemples fictifs basés sur des faits tirés de cas réels. Les noms des victimes, des auteurs et des lieux ainsi que les voix ont été modifiés pour protéger les identités.

[Consulter les cas](#)



1/7

Cheng est commandant d'un contingent militaire national. Il est déployé dans une région où les conditions de vie sont très dures. Il n'y a pas de cinémas, de centres commerciaux, de cafés ou de salles de gymnastique en ville. Le contingent a une petite salle de gymnastique, mais, en général, il fait trop chaud pour pouvoir l'utiliser. La connexion Internet est trop lente pour télécharger des films ou jouer à des jeux vidéo en ligne. En outre, la plupart du temps, Internet ne marche même pas.





2/7

Chaque week-end depuis un mois, trois de ses soldats s'échappent par un trou pratiqué dans la clôture d'enceinte, boivent excessivement et se rendent dans un lieu de prostitution local. Cheng soupçonne qu'il se passe quelque chose, mais il n'en tient pas compte. Les conditions sont difficiles pour ses soldats et il ne leur reproche pas de vouloir s'amuser de temps en temps.





3/7

Un soir, Cheng reçoit un appel du chef de la police locale qui lui dit que ses hommes causent des problèmes en ville et lui demande de venir les chercher. Effectivement, les trois soldats s'étaient rendus dans une maison close des environs. Après leurs rapports sexuels avec les soldats, les prostituées ont demandé plus d'argent que ce qui avait été convenu. Les soldats ont refusé de payer. La situation a mal tourné et les soldats ont fait une scène.





4/7

Cheng n'a pas signalé ce cas d'exploitation sexuelle à l'ONU. Il craignait que sa réputation au sein de la mission ainsi que sa carrière dans son pays n'en souffrent. La relève de son contingent n'allait pas tarder à arriver, et il espérait que les faits ne seraient pas ébruités avant son départ de la zone de mission.





5/7

Que s'est-il passé ensuite?

Dans cette petite ville, les gens parlent beaucoup. Assez rapidement, toute l'histoire a été révélée au grand jour.

Cheng a été rapatrié par l'ONU et a fait l'objet de sanctions disciplinaires dans son pays. Il lui a été interdit de servir l'ONU dans le futur. Sa carrière à l'ONU est terminée et sa réputation dans son pays a aussi été entachée.





6/7

En tant que commandant, Cheng a manqué à son obligation de maintenir l'ordre et la discipline parmi ses soldats. Cheng a été sanctionné pour avoir fermé les yeux sur ce qui se passait et pour n'avoir pas signalé des actes d'exploitation ou des atteintes sexuelles mettant en cause ses subordonnés.





7/7

La leçon à en tirer est claire :

Signalez immédiatement à l'ONU les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles mettant en cause vos subordonnés. N'attendez pas.





1/5

Gustav est le chef d'un bureau auxiliaire de l'ONU situé dans une région isolée. Gustav s'entend bien avec tous ses employés et est ami avec Jonas, un spécialiste des affaires civiles qui a toute sa confiance. Jonas séjourne régulièrement dans la capitale pendant ses congés de détente. Chaque fois que Jonas est dans la capitale, il rend visite à une femme nommée Sylvia. Ils sont convenus qu'à chacune de ses visites il lui paierait une somme fixe en échange de services sexuels.





2/5

L'affectation de Jonas auprès de l'ONU prend bientôt fin et il s'apprête à quitter le pays. Sylvia apprend le départ imminent de Jonas et décide de lui faire du chantage. Sylvia menace de le dénoncer à l'ONU pour avoir commis des actes d'exploitation sexuelle s'il ne lui donne pas plus d'argent. Jonas panique et s'adresse à son chef Gustav pour lui demander un « conseil d'ami ».





3/5

Gustav ne veut pas que son ami ait des ennuis et tente de régler le problème. Gustav conseille à Jonas de payer la somme du chantage à Sylvia. Sylvia prend l'argent puis en demande plus en menaçant à nouveau de dénoncer Jonas. À ce stade, Gustav se rend compte que la situation est hors de son contrôle, et il signale l'allégation à l'ONU.





4/5

Que s'est-il passé ensuite?

Gustav a fait l'objet d'une procédure disciplinaire pour avoir violé son obligation de signaler des actes d'exploitation sexuelle et pour avoir tenté de couvrir l'affaire. La carrière de Gustav à l'ONU en a gravement souffert et sa réputation professionnelle a été détruite.





5/5

La leçon à en tirer est claire :

Ne cherchez pas à régler le problème vous-même avant de signaler l'allégation à l'ONU. Signalez immédiatement l'allégation à l'ONU.





1/5

Amo est le commandant d'une unité de police constituée. Une organisation non gouvernementale (ONG) lui a signalé que l'un de ses agents de police a agressé sexuellement un garçon de la communauté locale.





2/5

Amo ne signale pas l'allégation à l'ONU. Au lieu de cela, deux semaines plus tard, il envoie deux agents de police de son unité afin de déterminer si l'allégation est crédible. Le garçon est terrifié à la vue des deux policiers, de sexe masculin, armés et en uniforme, et refuse de parler. Quand des membres de l'ONG apprennent ce qui s'est passé, ils sont furieux. L'ONG signale l'allégation par écrit au Chef de la mission.





3/5

Que s'est-il passé ensuite?

Amo a été rapatrié par l'ONU afin de faire l'objet de sanctions disciplinaires pour ne pas avoir signalé un cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Il lui a été interdit de servir l'ONU dans le futur. Sa carrière à l'ONU est terminée et sa réputation dans son pays a aussi été entachée.





4/5

La leçon à en tirer est claire :

Amo aurait dû informer immédiatement l'ONU de l'allégation. Cela aurait permis au garçon de recevoir d'urgence l'aide dont il avait besoin (par exemple, une assistance médicale ou psychologique, un logement sûr, une protection physique contre d'autres violences). Amo n'aurait pas dû essayer de déterminer si cette allégation était fondée avant de la signaler à l'ONU. C'est le travail de l'équipe chargée de l'enquête.





5/5

La leçon à en tirer est claire :

Ne cherchez pas à déterminer si l'allégation mettant en cause un subordonné est fondée avant de la signaler à l'ONU. C'est le travail de l'équipe chargée de l'enquête.





Bravo! Cette leçon est terminée.

Voici ce que vous avez appris dans le cadre de la leçon 4:

- Vous avez l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour **empêcher** que vos subordonnés ne commettent des actes d'exploitation sexuelle ou des atteintes sexuelles. Vous devez :
 - ✓ **Vous assurer que vos subordonnés connaissent** les normes de conduite du personnel des Nations Unies en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles;
 - ✓ **Vous assurer que vos subordonnés respectent** les normes de conduite du personnel des Nations Unies et tous les codes de conduite et restrictions propres aux missions;
 - ✓ **Identifier les risques** pouvant conduire vos subordonnés à commettre des actes d'exploitation sexuelle ou des atteintes sexuelles et **prendre des mesures pour les éliminer.**
- Si vous suspectez que l'un de vos subordonnés s'est livré à un acte d'exploitation sexuelle ou à une atteinte sexuelle, **informez immédiatement l'ONU. N'attendez pas.**
- **Coopérez dans le cadre des enquêtes et des actions en reconnaissance de paternité** liées à l'exploitation et aux atteintes sexuelles mettant en cause vos subordonnés.

